

Nouvelle année Nouvelles menaces Nouvelle réserve ?

Octobre - Novembre - Décembre 2022 - 102^e année - n° 4/4



1922-2022 - Centenaire de l'UNOR

Bilan et perspectives

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle

COURIR

des risques fait partie
de votre métier.

Le nôtre est d'être là
pour vous protéger

Au quotidien, Unéo accompagne
les militaires et leur famille en santé et en prévoyance
et protège leur pouvoir d'achat.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'**UNEOPOLE**
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTORAT DES SERVICES
Référéncée
Ministère des Armées



SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :

© OLRAT - ADOBE STOCK

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES⁽¹⁾**
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :

12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
delegue.general@unor-reserves.fr
Site internet :
https://unor-reserves.fr

Directeur de la publication :

LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR
president@unor-reserves.fr

Rédacteur en chef :

Lionel Pétillon
redacteur.chef@unor-reserves.fr

Abonnements :

CNE (er) Yves Dalmasia
Tél. : 01 43 47 40 16
comptable@unor-reserves.fr

Publicité :

LCL (H) Jean Giacomazzo
Tél. : 07 85 11 46 67
delegue.general@unor-reserves.fr

Dépôt légal :

4^e trimestre 2022
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**

Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

⁽¹⁾ ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- Les nouveaux astronautes français
- Un SNU généralisé
- Le ministre salue les correspondants défense

10 Actualités internationales

- Afrique : une force militaire pour la CEDEAO ?

12 Focus

- Tout savoir sur le port de l'uniforme et des décorations

15 Dossier 1922-2022 Centenaire de l'UNOR

- Bilan et perspectives
- L'adresse du ministre des Armées
- Pour un vrai statut du réserviste opérationnel
- L'urgence de fonder une nouvelle réserve
- Objectif 100 000 réservistes



29 Sous la loupe

- Réserve canadienne : les aides aux employeurs de réservistes

32 Associations territoriales

- Le mot du colonel (R) Philippe Montalbot, 1^{er} vice-président (sortant)
- Le mot du colonel (R) Didier Mabire, nouveau 1^{er} vice-président
- UNOR Limousin : quatre cérémonies du centenaire de l'UNOR dans le Limousin
- UNOR Nice Côte d'Azur : une équipe de jeunes au raid Lombardia 2022
- UNOR Nice Côte d'Azur : hommage posthume à Denise Bascetto
- AOR 53 : 7^e Rallye citoyen inter-lycées

39 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec Grégoire Thonnat, auteur et directeur de collection
- Lu pour vous

48 Patrimoine

- Exposition au musée des Transmissions

48 Questions parlementaires

49 Publications officielles

ACTIVITÉS

4^e TRIMESTRE 2022

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

10 OCTOBRE

- 8 octobre Matinée de commémoration du 125^e anniversaire de l'AOR 94.
- 8 octobre Raid des réserves en Normandie, à Tourville-la-Rivière.
- 14 octobre Les rencontres de la Garde nationale à la Cité Universitaire de Paris.
- 14 octobre Dîner du GORSSA à Paris.
- 22 octobre Cérémonie du centenaire de l'UNOR en Région Charentes avec l'AOR de Saintes-Cognac.

11 NOVEMBRE

- 2 novembre Rencontre chez le GDI Givre pour l'accueil du centenaire de l'UNOR par l'ESORSEM.
- 9 novembre Rencontre chez le GDI Louis-Mathieu Gaspari (Garde nationale).
- 11 novembre Commémoration nationale à Paris.
- 17 novembre Journée de clôture du centenaire de l'UNOR à l'École militaire de Paris.
Ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe.
- 18 novembre CA de l'ASUNOR et de l'UNOR.
- 21 novembre Ouverture du groupe de travail « Réserves opérationnelles de demain » par le ministre des Armées.
- 28 novembre Groupe de travail « Réserves opérationnelles de demain », séance 1.
- 30 novembre Table ronde de la CAJ.

12 DÉCEMBRE

- 1^{er} décembre Groupe de travail « Réserves opérationnelles de demain », séance 2.
- 3 décembre ANORSCA, double anniversaire : 130 ans et centenaire de l'UNOR.
- 5 décembre Groupe de travail « Réserves opérationnelles de demain », séance 3.
Inauguration de l'exposition « *Saint Exupéry et son engagement militaire* » (Souvenir Français).
- 8 décembre Groupe de travail « Réserves opérationnelles de demain », séance 4
- 13 décembre « Qu'attendre de la prochaine LPM » avec Thomas Gassilou, député et président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			5
2	3	4	
			12
9	10	11	
			19
16	17	18	

ÉDITORIAL

[LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS CAMARADES,

J'ai la joie, la fierté et l'honneur de vous écrire ces quelques lignes, après une année du centenaire de notre Union extrêmement riche et fructueuse. En effet, retraçons-en brièvement les étapes : depuis l'hommage rendu en mai 2022 au Président Poincaré dans sa maison de la Meuse, accompagné de Monsieur le ministre Gérard Longuet, suivi par de très nombreuses cérémonies organisées en région (41), qui ont permis de rassembler et de faire parler de la réserve à nos concitoyens, et la journée de clôture s'est déroulée à l'École militaire.

En interne, une équipe de rédaction a longuement travaillé sur le numéro spécial du centenaire, en réunissant les témoignages de différents profils de réservistes et les encouragements de grands noms de la politique de Défense. Profitons de cette dynamique pour continuer à faire découvrir et parler de la réserve.

L'apothéose a été la clôture du centenaire, le 17 novembre à Paris, sous le haut patronage du président de la République, Emmanuel Macron. Cette journée a réuni les employeurs civils et militaires, la Garde nationale, et les plus jeunes d'entre nous, pour débattre de nos problématiques à l'aune de la nouvelle situation géopolitique.



Vous vous êtes déplacés venant de loin et, parfois même, seulement pour le ravivage de la Flamme. Que tous les acteurs soient ici remerciés chaleureusement.

Au même moment a débuté des réunions du groupe de travail sur la réserve lancé par Sébastien Lecornu, ministre des Armées. Chaque séance dont le thème était annoncé a permis aux régions et à beaucoup d'AOR de se mobiliser pour en débattre et envoyer leurs contributions pour que je puisse porter votre voix et vos propositions.

Que va-t-il rester dans la LPM, de ces quinze heures de débats à 70 personnes ? L'année 2023 nous le dira, mais d'ores-et-

déjà, je constate que le travail effectué ensemble nous a revigorés et rapprochés. Par nos multiples interventions, nous renforçons notre appartenance à la communauté de Défense, qui nous est chère. L'UNOR a mis son énergie dans ses contributions, sa voix est partout présente, et je suis fier de nous. C'est grâce aux régions et AOR qui se sont investies dans des délais très réduits, que nous franchissons cette première étape.

Comme il nous l'a été dit, le combat en haute intensité est revenu au programme de nos armées, et nous, les réservistes, devons faire le lien avec la société civile, afin que celle-ci le comprenne et le soutienne. L'UNOR y contribue alors, avec la place qu'elle prend actuellement.

Cette situation ne nous accorde pourtant pas de repos ou de relâchement dans l'effort, bien au contraire. Nous devons rester droit et attentifs dans nos positions.

Je choisis ce tournant dans nos représentations pour vous présenter mes vœux enthousiastes pour l'engagement fructueux que nous aurons en 2023.

Naturellement, je formule des vœux de bonne année, en pleine santé pour vous et vos familles, socle inaltérable de l'esprit de Défense ! ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue

Armée
& Défense
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



LE 8 AVION ravitailleur multirôle A330 MRTT (*Multi role tanker transport*) Phénix a été réceptionné le 21 octobre. Cet avion polyvalent, dérivé de l'Airbus A330 de ligne, est destiné à remplacer les C135-FR et KC135-RG pour le ravitaillement en vol, ainsi que les A310 et A340 pour le transport stratégique de personnels et de fret.

LES JEUNES D'OUTRE-MER représentent plus de 10% du recrutement de l'AdT pour une population de 2,8 M d'habitants. Soit autant que pour la région Île-de-France qui, avec ses presque 12,4 M d'habitants, présente pourtant un « vivier » beaucoup plus large, selon le site Internet *Opex260.com*

L'ARME BLINDÉE cavalerie a célébré ses 80 ans le 9 octobre 2022. À cette occasion, les délégations des régiments et des associations d'anciens de la cavalerie se sont rassemblées aux Invalides pour une cérémonie présidée par le GCA Bertrand Toujouse, commandant des forces terrestres (COMFT).

LE SOUS-MARIN nucléaire d'attaque *Rubis* a accosté une ultime fois le 5 novembre 2022 à la base navale de Cherbourg-en-Cotentin. Admis au service actif le 23 février 1983 à Toulon, le SNA *Rubis* a, au cours de ses 39 années de carrière, parcouru près de 1 million de nautiques (50 fois le tour de la Terre), passé plus de 120 500 heures en plongée (près de 14 années) et effectué une centaine d'escales. Quarante commandants se sont succédés (19 sur l'équipage rouge et 21 sur l'équipage bleu) à sa barre.

ACTUALITÉS

ESPACE

LES NOUVEAUX ASTRONAUTES FRANÇAIS

Le lieutenant-colonel Sophie Adenot de l'AAE et l'ingénieur de l'armement Arnaud Prost de la DGA sont les nouveaux astronautes français.

L'Agence spatiale européenne (ESA) a sélectionné, le 23 novembre dernier, 17 nouveaux candidats astronautes parmi plus de 22 500 postulants issus de tous ses États membres. Cette promotion 2022 comprend cinq astronautes de carrière, 11 astronautes réservistes et un astronaute porteur de handicap. « Je suis extrêmement fier de la sélection du lieutenant-colonel Sophie Adenot, astronaute et de l'ingénieur de l'armement Arnaud Prost, astronaute remplaçant, nommés ce jour par de l'Agence spatiale européenne, a déclaré Emmanuel Chiva, délégué général pour l'armement. C'est une immense fierté pour notre institution et la reconnaissance de la grande qualité de nos personnels. J'adresse les félicitations de toute la DGA à Sophie Adenot et Arnaud Prost, nos futurs ambassadeurs dans l'espace ».

PILOTE D'ESSAI SUR HÉLICOPTÈRES

Ingénieure aéronautique et pilote, le lieutenant-colonel Sophie Adenot devient à 40 ans le onzième astronaute français, la deuxième française et la première femme représentant l'armée de l'air et de l'espace. Le LCL Adenot succède à Thomas Pesquet, dernier astronaute français sélectionné. Diplômée de l'École de l'Air et brevetée pilote d'hélicoptère, le LCL Sophie Adenot a intégré l'escadron d'hélicoptères 1/67 « Pyrénées » spécialisé dans les missions de recherche et sauvetage au combat sur la base aérienne 120 de Cazaux. Elle a rejoint ensuite l'escadron de transport (ET) 60 sur la base aérienne 107 de Villacoublay.



© ESA/wikimedia.org

Arnaud Prost est ingénieur de l'armement et pilote du corps technique militaire de la DGA.

Formée à SUPAERO Toulouse, puis au MIT à Boston, elle devient en 2018 la première femme pilote d'essai expérimental sur hélicoptères en France au sein du centre d'expertise DGA Essais en vol de la Direction générale de l'armement (DGA).

Diplômée de l'*Empire Test Pilot School* de Boscombe down, elle est riche d'une expérience européenne et internationale solide (Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni).

S'exprimant à son sujet, le général d'armée aérienne Stéphane Mille, CEMAEE, a indiqué sa « fierté que la prochaine astronaute française soit issue de l'armée de l'Air et de l'Espace. Cette sélection, a-t-il ajouté, constitue une reconnaissance de l'excellence de la formation au sein des armées, excellence de ses hommes et de ses femmes. »



© AAE

Le lieutenant-colonel Sophie Adenot, nouvelle astronaute française, pilote de l'armée de l'Air et de l'espace.

BREVETÉ PILOTE DE CHASSE

Arnaud Prost, 30 ans, est quant à lui ingénieur de l'armement et pilote du corps technique militaire de la Direction générale de l'armement (DGA). Il assurera la fonction de membre de la réserve des astronautes.

Affecté au centre d'expertise DGA Essais en vol à Istres depuis 2020, il a d'abord travaillé sur le développement de nouvelles fonctionnalités des simulateurs de vol, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le combat aérien et sur la préparation des futures campagnes d'essais du système de combat aérien du futur (SCAF). Il est depuis cet été membre de l'équipe intégrée d'essais en vol du programme de l'avion

de combat Rafale, constituée de pilotes et ingénieurs navigants étatiques et industriels. Diplômé de l'École Polytechnique en 2015 et de l'ISAE-SUPAERO en 2017, il est également titulaire d'un master en astrophysique, sciences spatiales et planétologie de l'université Paul Sabatier de Toulouse. Il a obtenu son brevet de pilote de chasse en 2020 à l'issue d'un cursus de formation de trois ans au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Il a participé en 2015-2016 au projet *Moonwalk* au département Espace et Innovation de la Comex* à Marseille. Il a obtenu à cette occasion un brevet de plongeur professionnel. Polyglotte, il a également passé dans le cadre de sa formation plusieurs mois au sein d'instituts de recherche aux États-Unis et en Russie.

UNE ANNÉE DE FORMATION

Après une formation de base de douze mois, les nouveaux astronautes seront prêts à passer à la phase suivante d'entraînement aux opérations de la station spatiale. Une fois affectés à une mission, ils recevront une formation spécialement adaptée aux tâches à accomplir durant celle-ci. ■

Source : MINARM et ESA



L'ENSOA, l'École nationale des sous-officiers d'active forme 5 000 à 6 000 élèves et stagiaires par an. Son commandant, le GBR Alain Didier, a annoncé que l'école accueillera jusqu'à 7 000 élèves et stagiaires par an à partir de 2025-2026.

PAR ARRÊTÉ en date du 1^{er} août 2022, le colonel François-Xavier Poisbeau est nommé secrétaire général adjoint de la Garde nationale et du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM).

AU SALON Euronaval en octobre dernier, le ministre des Armées a déclaré : « Construire une marine implique des investissements sur le long terme et de faire des paris sur l'avenir. »

LES TROIS MILLIONS de mètres linéaires de tissu bariolé multi-environnement (BME), destinés à la fabrication de 300 000 treillis F3, vont être produits par deux entreprises français et une troisième belge, pour un montant d'environ 75 M €.

LE MUSÉE DU SOUS-OFFICIER

Le Musée du sous-officier, à Saint-Maixent-l'École (79), a fermé ses portes au public le 5 septembre dernier afin de pouvoir effectuer des travaux de rénovation et de réaménagement.

La surface du musée va être doublée (800 m²) et son agencement repensé. Trois salles thématiques verront aussi le jour : une salle du Souvenir, une salle consacrée à la Médaille militaire et une crypte.

Réouverture prévue fin 2023.



© ESA

* Comex (Compagnie maritime d'expertises) : société française spécialisée dans le développement des technologies pour l'intervention humaine et robotique dans des environnements extrêmes.

DIX STAGIAIRES étudiants en médecine se sont retrouvés du 12 au 19 juillet 2022 pour participer à leur formation militaire initiale du réserviste (FMIR), organisée par la section de recrutement et de formation des réserves militaires du SSA de Bordeaux. Cette formation s'inscrit dans le parcours « Cadets de santé ».

L'HÉLICOPTÈRE Alouette III a mis un terme à sa carrière au sein de la Marine nationale début décembre, après 60 ans de bons et loyaux services.

LA FRANCE s'est engagée à ne pas conduire d'essais de missiles antisatellites destructifs à ascension directe (DA-ASAT) lors de la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2022.

LE PORTE-HÉLICOPTÈRES amphibie *Tonnerre* a procédé, le 30 novembre 2022, à la saisie de 4,6 tonnes de cocaïne sur un remorqueur dans le golfe de Guinée. Le PHA *Tonnerre*, appuyée par un Falcon 50 et un hélicoptère Panther de la Marine nationale, ainsi qu'un hélicoptère Cougar de l'armée de Terre, était intégré depuis octobre à l'opération *Corymbe*, une opération de lutte contre le narcotrafic.

L'ECPAD, l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense, est devenu fin novembre 2022, membre du réseau de la Cinémathèque du documentaire aux côtés d'une soixantaine d'autres structures du secteur culturel spécialisées dans la diffusion et la documentation.

ACTUALITÉS

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

UN SNU GÉNÉRALISÉ

Les contours de l'édition 2023 du SNU ont été dévoilés en octobre dernier par la secrétaire d'État. Il s'adressera enfin à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans.

Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de la Jeunesse et du Service national universel^[1], a dévoilé le 7 octobre dernier les contours du Service national universel (SNU) pour l'année 2023.

« *Le SNU accueillera tous les jeunes qui le souhaitent, a annoncé la secrétaire d'État. En ce sens, il deviendra, pour la première fois, pleinement universel. Permettre un moment d'engagement afin de renforcer la force morale de notre pays mais aussi créer un temps de rencontre et de cohésion, c'est le sens du SNU. C'est la République en actes, a-t-elle ajouté. À la jeunesse de s'emparer du SNU, il est pour eux.* »

32 000 JEUNES EN 2022

Après une première expérimentation en 2019 dans treize départements pilotes avec 2 000 jeunes, et une édition 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire, le SNU a véritablement commencé à prendre son envol en 2021. L'édition de cette année-là a en effet regroupé 15 000 jeunes pour la première fois dans tous les départements français. Et ce sont 32 000 jeunes, répartis lors de trois séjours de cohésion, qui ont réalisé leur SNU aux mois de février, juin et juillet 2022.

TROIS SESSIONS EN 2023

En 2023, le SNU poursuit « sa montée en

LES PROCHAINES ÉDITIONS DU SNU

- 1^{er} séjour Zone C du 19 février au 3 mars (inscriptions jusqu'au 2/01).
- 1^{er} séjour Zone A du 9 au 21 avril (inscriptions jusqu'au 5/02).
- 1^{er} séjour Zone B du 16 au 28 avril (inscriptions jusqu'au 19/02).
- 2^e séjour Toutes zones du 11 au 23 juin (inscriptions jusqu'au 16/04).
- 3^e séjour Toutes zones du 4 au 16 juillet (inscriptions jusqu'au 8/05).



charge en vue de son plein déploiement ». Cette année, les volontaires bénéficieront de trois sessions de cohésion : en février ou en avril (selon leur zone de vacances scolaires), en juin et en juillet.

Par ailleurs, pour la première fois, le nombre de places ne sera plus limité : « *Le SNU s'adaptera afin que tous les jeunes français de 15 à 17 ans qui souhaitent s'engager, le puissent. Une attention particulière sera accordée aux élèves inscrits dans la voie professionnelle et aux jeunes en situation de décrochage, pour lesquels le séjour de cohésion peut constituer une solution de remédiation.* » ■

Source : Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et du service national universel



^[1] Sarah El Haïry est colonel dans la réserve citoyenne de la Gendarmerie depuis 2019.

ACTUALITÉS

LIEN ARMÉE-NATION

LES CORRESPONDANTS DÉFENSE

À l'occasion du congrès des maires de France qui s'est tenu en novembre 2022, le ministre des Armées a salué la mission des correspondants défense.

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

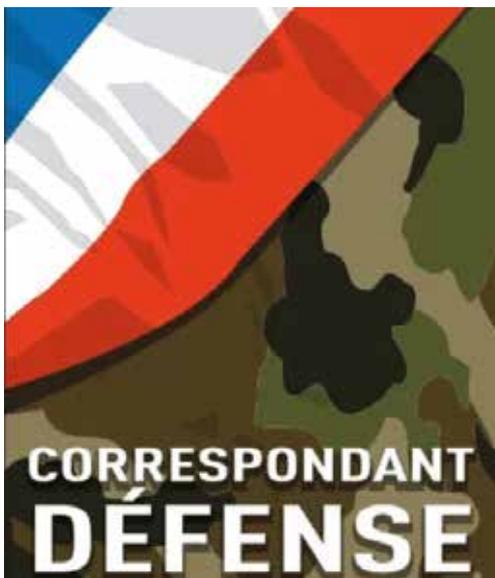
Dans chacune des 36 000 communes de France, les correspondants défense sont les relais du ministère des Armées. En lien étroit avec les délégués militaires départementaux (DMD), ces élus locaux participent à l'organisation des cérémonies et des commémorations. Ils informent également la population sur la politique de défense, le parcours citoyen et les enjeux mémoriels.

RENFORCER LA RELATION ARMÉES-TERRITOIRES

Alors que se tenait le 104^e congrès de l'Association des maires de France, le ministre des Armées a adressé un courrier à chacun des correspondants défense.

« *Le contexte dans lequel nous sommes rend votre mission pertinente et essentielle pour développer le lien Nation-armées et promouvoir l'esprit de défense dans tous nos territoires* », a écrit Sébastien Lecornu. Le ministre des Armées a également affirmé vouloir s'appuyer sur le travail de ces élus de terrain « *pour renforcer la relation entre les armées et les territoires* ». Une nouvelle dynamique devenue d'autant plus importante, depuis le retour d'un conflit de haute intensité en Europe, souligne le communiqué du ministère.

« *Vous avez un rôle à jouer pour renforcer la force morale de nos militaires. Cela passe par l'offre de services adaptés aux besoins des familles qui acceptent avec eux les contraintes*



© DR

opérationnelles et leur régime des mutations », écrit aussi Sébastien Lecornu.

« *En les aidant à trouver des solutions de garde d'enfant, de scolarisation, d'emploi pour les conjoints et de logement, vous avez l'opportunité de participer à rendre la France plus forte* », a rappelé le ministre.

QUI PEUT ÊTRE CORRESPONDANT DÉFENSE ?

Seuls les élus peuvent être désignés correspondants défense. Ils peuvent néanmoins se faire assister dans leur mission par un administré (un membre d'une association patriotique par exemple) dont les connaissances ou l'expérience en matière de Défense leurs seront utiles. ■

Source : Minarm



ESSAIS NUCLÉAIRES en Polynésie française : « *l'immense majorité des archives est désormais ouverte à la consultation* » a déclaré en novembre Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées.

Elle a aussi indiqué que le nombre de documents jugés incommunicables demeure extrêmement limité.

DEPUIS 58 ANS, l'AAE tient la posture de dissuasion sans interruption.

Le 8 octobre 1964, la France mettait pour la première fois en œuvre la dissuasion nucléaire avec le couple Mirage IV - C-135 et la bombe nucléaire AN 20. Aujourd'hui, ce sont les Rafale B emportant le missile nucléaire ASMPA et les avions ravitailleurs A330 Phénix qui composent les forces aériennes stratégiques (FAS).

RÉSERVISTES DANS L'ARMÉE DE TERRE

Selon le CEMAT, le général d'armée Pierre Schill, « *il existe plusieurs façons d'employer les réservistes dans l'armée de terre. D'une part, les compléments individuels de réserve, qui occupent des postes à part entière au sein du fonctionnement des armées, [et qui] doivent bénéficier de davantage de visibilité sur le volume d'activité et sur le temps d'engagement qui leur sera demandé.*

D'autre part, les réservistes en unités constituées qui doivent être correctement équipés et entraînés. »

(audition à l'Assemblée nationale,

oct. 2022)

LES ÉTATS-UNIS et la France ont signé fin novembre une déclaration d'intention « qui définit un haut niveau d'ambition pour la relation de défense » entre les deux pays. « Elle souligne l'importance de l'articulation entre l'OTAN et l'Union européenne pour renforcer la défense européenne.

Elle approfondit et précise le cadre [des] coopérations opérationnelles, notamment dans l'Indo-Pacifique et en Afrique, afin de renforcer notre interopérabilité. »

LA FINLANDE a fermé pendant cinq jours l'une de ses autoroutes qui s'est transformée, le temps de l'exercice *Baana 22*, en piste d'atterrissage et de décollage des chasseurs F-18 et Hawk.

MALGRÉ LA SORTIE du Royaume-Uni de l'Union européenne, Emmanuel Macron souhaite reprendre « activement le fil de notre dialogue sur les opérations, les capacités, le nucléaire et le domaine hybride, et renouer avec l'ambition qui sied à nos deux pays amis et alliés ». Un sommet de défense bilatéral doit se tenir au premier trimestre 2023.

LA BELGIQUE et la France ont conclu un accord lors du salon Euronaval pour renforcer l'interopérabilité de leurs systèmes nationaux de guerre des mines.

LA ROYAL NAVY vient de consacrer 15,4 M £ pour la construction d'un sous-marin sans équipage. Ce drone de 12 m de long, baptisé *Cetus*, devra être capable de naviguer 3.000 milles et transporter deux tonnes de charge utile.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

AFRIQUE DE L'OUEST

UNE FORCE MILITAIRE POUR LA CEDEAO ?

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest s'est réunie fin 2022 au Nigeria. Elle a notamment souhaité la création d'une « force d'intervention contre le terrorisme et les coups d'État ».

Le 62^e sommet des chefs d'État et de gouvernements de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest s'est terminé par une annonce qui a surpris plus d'un observateur.

La CEDEAO a en effet souhaité la mise sur pied « une force régionale qui interviendra en cas de besoin, qu'il s'agisse de sécurité, de terrorisme ou de rétablir l'ordre constitutionnel dans des États membres », selon les propres termes d'Omar Alieu Touray, le président de la commission de la CEDEAO, au micro de RFI.

On notera que le Mali, le Burkina Faso et la Guinée, tous trois membres de la CEDEAO ont d'ailleurs été suspendus de la Communauté après avoir fait l'objet de coups d'État.



15 ÉTATS MEMBRES

La CEDEAO est une organisation intergouvernementale ouest-africaine créée le 28 mai 1975. Cette structure est destinée à coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Elle compte 15 États membres : Bénin, Burkina Faso (suspendu à la suite du coup d'État militaire de janvier 2022), Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée (suspendue à la suite du coup d'État militaire de septembre 2021), Guinée-Bissau, Liberia, Mali (suspendu à la suite du coup d'État militaire de mai 2021), Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

AVEC LE SOUTIEN DE LA FRANCE ?

« Les dirigeants de la CEDEAO ont décidé de recalibrer notre architecture sécuritaire », a ajouté Omar Alieu Touray. « Il s'agit de prendre en main [notre] propre sécurité et non plus de s'en remettre à des acteurs extérieurs ».

La France, notamment, doit-elle se sentir visée directement ?

Ou bien soutiendra-t-elle cette nouvelle Force via « la coopération et l'appui, principalement en termes d'équipement, de formation, de renseignement et de partenariat opérationnel lorsque les pays le souhaitent », comme pouvait le laisser supposer le Président Macron lors de la présentation de la Revue nationale stratégique, en novembre dernier, à propos du futur rôle de la France en Afrique ?

L'OPÉRATION BARKHANE



Le Président Macron a annoncé le 9 novembre 2022 la fin de l'opération *Barkhane* menée dans la bande sahélo-saharienne (BSS). Lancée le 1^{er} août 2014 et succédant à l'opération *Serval*, *Barkhane* était conduite par les armées françaises. Elle était destinée à lutter contre les groupes djihadistes tels que Daech, Aqmi, Boko Haram, etc. tant au Mali, qu'au Tchad, au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie, en partenariat avec ces pays.

UN AUTO-FINANCEMENT ?

Cette Force devrait être financée sur les fonds des États membres car « *les chefs d'État ont décidé de ne pas dépendre des financements volontaires, car jusqu'à maintenant, nous avons vu que les financements volontaires ne viennent jamais.*

Nous allons regarder comment financer la force avec nos propres moyens », a par ailleurs expliqué Omar Alieu Touray.

CE N'EST PAS UNE PREMIÈRE

La mise sur pied d'une telle Force n'est pas une première dans la région. En 1990 en effet, une force armée de la CEDEAO avait été créée à la suite du déclenchement de la guerre civile au Liberia. Il s'agissait de l'ECOMOG (*Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group*), la Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO.

L'ECOMOG a par la suite été déployée en Sierra Leone (1997) puis en Guinée-Bissau en 1998, avant l'arrivée des troupes onusiennes. Elle intervient ensuite en Côte d'Ivoire puis les soldats de l'ECOMOG – surnommés les « casques blancs » – sont intégrés en 2004 à l'ONUCI, l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire.

QUE DEVIENT LA FORCE CONJOINTE G5 SAHEL ?

La création d'une nouvelle force armée par la CEDEAO va-t-elle mettre un terme à la Force conjointe du G5 Sahel ?

Soutenue par la France, créée le Tchad, le Mali, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, la FC-G5S était destinée à combattre les groupes armés terroristes.



À la suite du retrait du Mali de la FC-G5S, de la fin du soutien logistique que lui apportait la MINUSMA, et de la percée des groupes jihadistes dans d'autres pays (Togo et Bénin) que ceux de la bande sahélo-saharienne (BSS), une nouvelle force armée régionale se devait peut-être de voir le jour.

Et pour se faire, a indiqué Omar Alieu Touray, « *des responsables militaires de la région se réuniront dans la deuxième moitié de janvier pour discuter des modalités d'établissement de la force régionale* ». ■

Source : TV5 Monde ; Zone militaire opex360.com ; CEDEAO ; africacenter.org

LA MISSION *enhanced Air Policing (eAP)* de l'OTAN consiste à garantir l'intégrité de l'espace aérien balte et la souveraineté des différents États qui ne disposent pas des capacités nécessaires pour le faire seuls. L'armée de l'air et de l'espace française contribue à cette mission.

LA RUSSIE dénombrait fin septembre, selon son ministre de la Défense, 5 937 morts dans le conflit ukrainien. Le son de cloche est différent en Ukraine où l'on affirme avoir tué plus de 55 110 soldats russes.

LA SÉCHERESSE de cet été a mis à jour des épaves de navires de guerre allemands dans le Danube, près de Prahovo (Serbie). Cette dizaine de bateaux dont certains sont toujours chargés de munitions et d'explosifs, battait en retraite devant l'avancée de la flotte soviétique en 1944.

28 500 MILITAIRES américains sont actuellement stationnés en Corée du Sud.

GARDE NATIONALE EN LETTONIE

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, plus de 3 500 Lettons se sont portés volontaires pour rejoindre la garde nationale (*Zemessardze*) contre 700 à 1 000 par an habituellement. Environ 20% de ces futurs réservistes sont des femmes. Avec 9 600 volontaires, la garde nationale lettone, créée en 1991, est la plus grande composante des forces armées du pays balte. L'armée d'active a un effectif de 6 000 hommes environ.

RÈGLEMENTATION

LE PORT DE L'UNIFORME ET DES DÉCORATIONS

Où, quand, comment et dans quelles circonstance porter son uniforme et ses décorations ? Il existe une réglementation précise que les réservistes, les honoraires et les associatifs doivent respecter en toutes circonstances.

Dans une question écrite (n° 576) posée au Sénat le 7 juillet 2022 par Bernard Fournier, le sénateur attirait l'attention du ministre des Armées sur l'arrêté du 14 décembre 2007 relatif au port de l'uniforme militaire par les réservistes de la réserve militaire, les anciens réservistes admis à l'honorariat de leur grade et les anciens militaires n'appartenant à aucune de ces deux catégories.

L'élu rappelait que « l'article 1^{er} de cet arrêté mentionne que le port d'un uniforme est autorisé sous certaines conditions fixées aux articles 2 et 3 ». Il faisait néanmoins remarquer que lors des dernières cérémonies du 8 Mai, « certains anciens réservistes se sont étonnés de ne pas être autorisés à porter l'uniforme. »

Au travers de sa question, le sénateur souhaitait « connaître les intentions du Gouvernement en la matière et les règles très précises de l'autorisation ou l'interdiction du port de l'uniforme pour les anciens réservistes. » Une autre question aurait pu être posée par le sénateur Fournier et qui relève du même domaine. Quand et sous quelles formes peut-on porter ses décorations ? Alors, qu'en est-il exactement ?

LES CONDITIONS OFFICIELLES DU PORT DE L'UNIFORME

L'Arrêté du 14 décembre 2007 « relatif au port de l'uniforme militaire par les réservistes de la réserve militaire, les anciens réservistes admis à l'honorariat de leur grade et les anciens militaires n'appartenant à aucune de ces deux catégories » est parfaitement clair sur ce sujet. En voici le principal extrait à connaître concernant les réservistes :

I Chapitre I^{er} : Port d'un uniforme par les réservistes de la réserve militaire et les anciens réservistes admis à l'honorariat de leur grade (Articles 1 à 3).

Article 1

I. — Le port d'un uniforme est autorisé dans les conditions fixées aux articles 2 et 3 du présent arrêté :

- a) aux militaires de la réserve opérationnelle qui ont souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle ;*
- b) aux anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité ;*
- c) aux réservistes de la réserve citoyenne ;*
- d) aux anciens réservistes admis à l'honorariat de leur grade.*

II. — Il est interdit :

- a) à la personne radiée de la réserve par mesure disciplinaire ;*
- b) à l'occasion de toute activité ou manifestation à caractère syndical ou politique.*

Article 2

Le port de l'uniforme militaire est autorisé aux personnes mentionnées aux a, b et d du I de l'article 1^{er} :

I. — En métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer, à statut spécial et en Nouvelle-Calédonie :

- a) sur convocation de l'autorité militaire ;*
- b) En cas de manifestation publique officielle, militaire ou civile (prise d'arme, cérémonie, réunion ou fête), sur autorisation préalable de l'autorité suivante compétente sur le lieu de cette manifestation :*
 - le commandant de la zone terre ou le commandant d'arrondissement maritime ;*
 - le commandant de la base aérienne de rattachement ;*
 - le commandant de la région de gendarmerie ;*
 - le directeur central du service du commissariat des armées, du service de santé des armées, du service de l'énergie opérationnelle ou du service d'infrastructure de la défense ;*

- ou le commandant supérieur outre-mer.
Cette autorisation peut être accordée pour plusieurs manifestations de même nature, pour une durée au maximum d'une année.
c) en cas de manifestations privées (cérémonie ou réunion familiale).

Le port de l'uniforme militaire dans un autre cas que ceux mentionnés aux alinéas précédents, notamment dans un cadre associatif, fait l'objet d'une autorisation préalable de l'autorité militaire mentionnée au b du I du présent article.

II. — A l'étranger :

a) en mission, en transit ou en escale, dans le cadre d'un ordre reçu de l'autorité militaire supérieure ;

b) en cas de participation, en qualité de militaire, à une mission diplomatique ou technique ;

c) en cas d'affectation dans un organisme militaire implanté à l'étranger, sur convocation de l'autorité militaire française compétente sur le territoire couvert par cette affectation.

Le port de l'uniforme militaire dans un autre cas que ceux mentionnés aux alinéas précédents du II fait l'objet d'une autorisation préalable du ministre de la Défense.

Rappelons aussi que conformément à l'article D 4137-2 du code de la défense, l'uniforme ne doit comporter que des effets réglementaires et doit être porté au complet avec la plus stricte correction. Faute d'une tenue militaire répondant à ces prescriptions, c'est la tenue civile qui doit être privilégiée.

Article 3

Le réserviste de la réserve citoyenne peut, à titre exceptionnel, être autorisé par l'autorité militaire de rattachement à porter la tenue spécifique de la réserve citoyenne lors de prises d'armes, de cérémonies militaires ou de rencontres officielles dans le cadre d'activités définies ou agréées par l'autorité militaire, à l'exclusion de toute autre circonstance publique ou privée.

La composition de cette tenue est fixée par chaque armée ou formation rattachée et



Insigne de lieutenant réserviste citoyen de défense et de sécurité dans l'armée de terre.

LA TENUE CIVILE POUR LA RCDS

« Les règles applicables aux réservistes citoyens de défense et de sécurité (RCDS) en matière de tenue, écrit le chef d'état-major des armées*, diffèrent sensiblement d'une armée et formation rattaché à l'autre, créant des incompréhensions préjudiciables à la cohérence voire à la cohésion de la réserve.

Sans préjudice des règles actuelles en matière de port de grade honorifique, ajoute le CEMA, à la lumière des dispositions réglementaires en vigueur et d'une phase de concertation élargie, la tenue des réservistes citoyens est désormais la tenue civile avec port de l'insigne de la RCDS. »

* Note du 29 octobre 2021 du général d'armée Thierry Burkhard, CEMA, ayant pour objet la tenue des réservistes citoyens de défense et de sécurité.

obéit à des caractéristiques vestimentaires communes [NDLR : c'est-à-dire la tenue civile avec l'insigne de la réserve citoyenne : lire encadré « En civil pour la RCDS »].

Dans ces mêmes circonstances, le réserviste citoyen, ancien militaire d'active ou réserviste opérationnel peut porter l'uniforme correspondant à son état militaire antérieur, avec les insignes du grade qu'il détenait alors.

LE PORT DES DÉCORATIONS

Dans le calendrier des promotions annuelles des deux ordres nationaux et de la Médaille militaire, le mois de novembre est celui des militaires ne relevant pas de l'active, autrement dit les réservistes.

Le port des décorations est régi par diverses dispositions. Le code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite prévoit les règles applicables aux insignes de la Légion d'honneur, à la Médaille militaire et aux insignes de l'ordre national du Mérite. L'ensemble de ces distinctions officielles se portent sur le côté gauche de la poitrine et selon un ordre protocolaire.

Interdiction est faite à toute personne de porter publiquement et sans droit, une décoration réglementée par l'autorité publique, sous peine de s'exposer à une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (Article 433-14 du code pénal).

Par ailleurs, le port simultané d'insignes de type différent mais se rapportant à la même décoration n'est pas autorisé, comme par exemple le port d'une rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière et de la croix pendante. De même, les récipiendaires ne doivent pas porter d'autre décoration ou rappel que celle qui leur sera remise au cours de la cérémonie.

■ Pendantes, miniatures ou rappels ?

Les décorations sont portées de trois manières différentes :

- la médaille pendante (aussi appelée « ordonnance ») se porte sur l'uniforme militaire en grande tenue (tenue B1 interarmées) et sur les tenues officielles^[1] à l'occasion de prises d'armes et cérémonies officielles et publiques^[2]. Le port des pendantes est également autorisé aux porte-drapeaux des associations patriotiques. Elles sont cousues par rangée de trois médailles (quatre au maximum) sur une feutrine noire renforcée.^[3]

Concernant le militaire en uniforme, les pendantes ne sont portées que lorsque ceux-ci sont en armes ou bien lorsque qu'ils décernent eux-mêmes une décoration. Dans tous les autres cas, ce sont les barrettes de rappels qui sont portées.

- la médaille miniature (aussi appelée « réduction ») se porte en tenue de soirée, sur l'habit (pour les civils) et le spencer (pour les

^[1] Habits officiels : uniforme préfectoral, douanier, policier, sapeur-pompier, robe d'avocat, soutane, etc. Pour les membres du corps judiciaire et universitaire : se référer aux articles R. 58 à R. 72 du code de la Légion d'honneur.

^[2] Les cérémonies publiques sont les cérémonies organisées sur ordre du Gouvernement ou à l'initiative d'une autorité publique (Décret n°89-655 du 13/09/1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires).

^[3] Le montage de ces pendantes sur feutrine noire renforcée est fixé sur le vêtement à l'aide de crochets ou « pin's ». Les médailles ne doivent pas être cousues directement sur le vêtement.



Ordre protocolaire de port des décorations officielles françaises.

militaires). On privilégiera la chaînette à la barrette rigide moins élégante. L'usage préconise de limiter le nombre des miniatures aux ordres nationaux et aux décorations principales (Croix de guerre, croix de la Valeur militaire...). Les miniatures ne peuvent pas être portés lors des cérémonies publiques.

- la barrette de rappel (aussi appelée « dixmude ») se porte sur l'uniforme militaire (petite tenue) et les habits officiels dans le cadre du service courant. Les dixmudes sont cousues^[4] selon l'ordre protocolaire sur une feutrine noire renforcée, par rangée de trois dixmudes (quatre

au maximum). L'usage veut que l'on n'exécède pas quatre rangées. Les barrettes sont portées sur la chemise ou la chemisette de service par exemple, jamais sur un pull ou un manteau. Elles sont interdites sur la tenue civile.

■ À la boutonnière

Les insignes de boutonnière (ruban ou rosette) de la couleur de la décoration sont portés au revers de col sur la tenue de ville (veste) uniquement, et jamais sur une tenue de loisir. De même, ces insignes ne sont jamais portés sur un vêtement susceptible d'être laissé au vestiaire (pull,

manteau...). Il n'est porté qu'une seule rosette, celle de la décoration la plus élevée dans l'ordre protocolaire. L'usage actuel veut que le nombre de rubans soit limité à un seul, et seulement aux ordres nationaux ou à la Médaille militaire. Cela peut aller jusqu'à privilégier le port du seul ruban de la Légion d'honneur par exemple, même si l'on est titulaire de la rosette de l'ONM. Enfin, aussi bien sur l'uniforme que sur toutes les tenues officielles, les rubans et rosettes à la boutonnière sont interdits.

■ Les médailles associatives : le port des décorations non officielles doit être limité aux réunions des membres des associations ou sociétés qui les ont décernées. Ces décorations non officielles ne peuvent être remises lors de manifestations publiques et ne peuvent être acceptées par des représentants civils et militaires^[5].

Il est toutefois admis le port de ces décorations et insignes sur le côté droit de l'uniforme, du costume ou du vêtement, lorsqu'il revêt une importance symbolique pour ces membres et afin de ne pas créer, dans l'esprit du public, de confusions avec les décorations étatiques officielles.

Les décorations non officielles n'ont pas de rang dans l'ordre protocolaire qui les en exclut de façon à préserver tout le prestige des décorations officielles françaises et étrangères.

■ Une distinction honorifique délivrée par une puissance étrangère :

toute décoration étrangère doit être délivrée par une puissance souveraine, sous peine d'être déclarée illégalement et abusivement obtenue. Tout Français ayant obtenu une décoration étrangère ne peut l'accepter et la porter que sur autorisation délivrée par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur. ■

Sources : Assemblée nationale ; Grande Chancellerie de la Légion d'honneur ; legifrance.gouv.fr ; Directive « Politique de décoration de la ministre des armées » (édition 2021), ministère des Armées ; le-revers-de-la-medaille.fr ; france-phaleristique.com ; mdmh-avocats.fr ; Mémento du cérémonial, du protocole, de la préséance et des usages.



LE CAS DES MÉDAILLES D'HONNEUR

L'ordre protocolaire du port des médailles d'honneur officielles* n'est précis que sur un seul point : celles-ci se portent entre la médaille des Réservistes volontaires de défense et de sécurité Intérieure) et la médaille d'Afrique du nord (remplacée en 2002 par la médaille de Reconnaissance de la Nation).

Les médailles d'honneur étant des médailles ministérielles, l'usage veut que l'on privilégie son ministère d'appartenance dans l'ordre de préséance de ces médailles. La deuxième règle d'usage consiste à porter les médailles d'honneur par ordre d'ancienneté de création, la médaille la plus ancienne se portant donc avant la médaille la plus récente. Enfin, la troisième règle consiste à appliquer les consignes de son ministère de tutelle.

* médaille d'honneur du Travail, médaille de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (ex-médaille d'honneur de la Jeunesse et des sports), médaille d'honneur de la Police nationale, Médaille d'honneur du Service de santé des Armées, médaille d'honneur de l'Engagement ultramarin, etc.

[4] Le montage des dixmudes sur glissière est non réglementaire. Il est donc interdit de port.

[5] Circulaire n° 49776/DN/CC/K du 30/11/1970 relative aux insignes de distinctions honorifiques créées et décernées par des sociétés.

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

BILAN ET PERSPECTIVES

Après une année d'événements partout en France pour célébrer le centenaire de l'UNOR, la journée de clôture s'est déroulée le 17 novembre 2022 à l'École militaire de Paris. Ce fut l'occasion d'évoquer la transformation de la réserve qui se devra d'être l'une des réponses aux nouvelles menaces.

Cette journée de clôture n'a pas seulement été l'opportunité de retracer l'histoire de la réserve militaire et de l'Union nationale des officiers. Résolument tournée vers l'avenir, l'UNOR a en effet souhaité que cet événement fasse aussi l'objet d'une mise en perspective de la réserve de demain. Les représentants de l'Institution militaire et de la réserve opérationnelle présents lors des tables rondes ont abordé la feuille de route que nos armées souhaitent voir aboutir à l'horizon 2035.

Concordance des calendriers, des groupes de travail se sont réunis en effet en décembre à l'appel du ministre des Armées, pour construire cette réserve militaire de demain. À l'aune d'une guerre numérique d'une part et d'une guerre de terrain à nos frontières d'autre part, il semble que l'urgence de fonder une nouvelle réserve soit en effet le maître mot de l'Institution. Veillons à ce que cette nouvelle réserve ne soit pas fondée dans l'urgence ! ■



1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

L'ADRESSE DU MINISTRE

Le ministre des Armées s'est adressé à l'assemblée et aux réservistes au travers d'un courrier.



Fêter le centième anniversaire de l'Union nationale des officiers de réserve est un moment particulier, je suis heureux de pouvoir

adresser ces quelques lignes à toutes celles et à tous ceux qui donnent un peu de leur temps pour leur pays au sein de nos armées, en s'engageant dans la réserve citoyenne et opérationnelle.

C'est d'abord un anniversaire qui me touche personnellement : étant moi-même officier de réserve opérationnelle au sein de la gendarmerie nationale, je sais tout le poids de votre engagement, la fierté que vous avez de porter l'uniforme et le désir profond qui est le vôtre d'être en mesure de servir votre pays le jour venu.

Je mesure évidemment le rôle décisif qu'ont eu les générations d'officiers de réserve qui nous ont précédées dans l'histoire de France. À la place qui est désormais la mienne et avec le parcours de réserviste qui fait mon identité, je perçois le caractère central qu'auront les réservistes de demain, pour que la Nation se renforce face aux menaces qui pèsent sur elle.

Ce centième anniversaire est donc un moment particulier en ce qu'il doit nous permettre de réfléchir à la place que devront



Sébastien Lecornu, ministre des Armées.

avoir les réservistes dans nos armées pour soutenir les efforts de nos militaires et faire grandir les forces morales qui portent nos militaires dans leurs missions de protection de la population et du territoire national. Raymond Poincaré, premier président de l'UNOR estimait que « les officiers de réserve ont une place et une responsabilité majeures en raison de leur double appartenance, de leurs compétences civiles et militaires et de leur connaissance de la société civile et des Armées. »

La pertinence de ce constat ne faiblit pas aujourd'hui, alors que les conflits se font

de plus en plus hybrides, nécessitant des compétences dans tous les champs de la conflictualité que sont le cyber, la communication, ou encore l'ingénierie : les contributions des réservistes dans chacun de leurs domaines de compétences deviendront indispensables pour assurer le succès de nos armes.

Si cet anniversaire doit nous permettre de nous questionner sur les formes de l'engagement des réservistes de demain, il doit aussi nous interroger collectivement sur la reconnaissance que la Nation accorde à cet engagement.

La contribution de la réserve citoyenne et opérationnelle se fait de plus en plus indispensable à la bonne continuité des missions confiées aux armées, sans que jamais les réservistes ne faillissent à leur engagement. Le dialogue concernant les conditions d'engagement au sein de la réserve doit donc être mené de manière constructive ; cet anniversaire en est une belle occasion, je sais pouvoir compter sur l'UNOR pour y participer.

Joyeux anniversaire à l'UNOR !

Vive les réserves citoyenne

et opérationnelle !

Vive la République et vive la France ! » ■

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

POUR UN VRAI STATUT DU RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL

La tribune du président de l'UNOR remise aux participants lors de la journée de clôture du centenaire de l'UNOR, le 17 novembre 2022, dresse sans détour une photo de la réserve opérationnelle militaire actuelle.

La pertinence des propos a d'ailleurs été reprise par certains médias.

Nos chefs militaires ne cessent de le répéter. Notre pays doit se préparer à l'éventualité de « soutenir d'ici 2030 un engagement majeur ».

La guerre à moins de quatre heures d'avion de Paris nous le rappelle tous les jours et nous presse de repenser le format des armées surtout l'emploi des réserves, seule force immédiatement opérationnelle en cas de conflit majeur pour soutenir, sur court préavis, le personnel d'active.

Dans les deux conflits mondiaux, en Indochine, en Algérie, et dans les nombreuses opérations extérieures depuis près de 60 ans, les réservistes ont été plus que des « forces supplétives », des « intermittents du spectacle » ou encore des « bouche-trous », comme il arrive encore de l'entendre aujourd'hui. Ils ont parfois payé le prix du sang pour la Patrie.



Le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR à la tribune de l'amphithéâtre de Bourcet, lors de la journée de clôture du centenaire de l'UNOR, le 17 novembre 2022.

Si le contexte a changé, la mission des réservistes, quels que soient leurs grades, armées, armes, subdivision d'arme reste la même : « continuer dans la Paix l'œuvre

qu'ils ont accomplie pendant la guerre (...) apporter à la défense nationale une collaboration effective et permanente », selon les mots du premier président de l'UNOR, Raymond Poincaré.

En cas de conflit de haute intensité, le personnel d'active et la hiérarchie militaire doivent pouvoir s'appuyer sur les compétences multispectrales des réservistes.

En doubler les effectifs comme l'a clairement annoncé le chef de l'État, les faire passer de 40 000 à 80 000, constitue à l'évidence une bonne nouvelle.

Il reste maintenant à débloquer le budget nécessaire, à déterminer la manière dont ces recrues vont être formées (comment ? par qui ? dans quel délai ? dans quelles conditions ?) et la manière dont elles seront concrètement employées : à quel poste ? pour quoi faire et pour quels effets ?

« L'UNOR représente une force de proposition, d'initiative et de réflexions sur l'utilisation et le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne. »

[LCL (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR – Discours d'ouverture du centenaire de l'UNOR - 17/11/2022]

Chaque jour, ce sont entre 2 500 et 3 000 réservistes, de tous grades, qui sont mobilisés dont 500 dans des missions de sécurité comme l'opération *Sentinelle* notamment. Quelques dizaines sont mobilisés en opérations extérieures. Et demain ?

après trois mois de présence sur le terrain. En attendant, la famille restée en France doit vivre et faire face aux échéances. Tout autant, dans le service courant, les délais de défraiement de la période de réserve sont trop longs. Même si l'immense majorité

fonctionnaires à l'instar de la mobilisation des pompiers volontaires qui, pendant l'été, ont été omniprésents sur le front des incendies. Ce qui est possible pour la sécurité civile doit l'être pour celle des intérêts vitaux de notre pays.

« L'UNOR est regardée comme un partenaire solide, reposant sur un maillage diversifié sur le territoire national et les territoires ultra marins, elle assoit ses positions grâce à ses représentants régionaux. »

[LCL (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR – Discours d'ouverture du centenaire de l'UNOR - 17/11/2022]

Pour préparer nos armées de demain et pour que la réserve soit une réelle force dans la Force, il faut impérativement accorder un statut protecteur du réserviste militaire opérationnel, du recrutement à son départ. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui au mieux ne répondent pas ou plus aux sollicitations de leur unité et au pire, finissent par abandonner la réserve en raison des contingences quotidiennes. Le risque est en effet grand de voir le réserviste ne plus retrouver son poste de travail au retour d'une opération extérieure. Quand celle-ci dure trois, quatre mois, parfois six mois quand elle est à cheval sur deux années civiles, il doit (quand il est dans le secteur privé) partir avec un congé sans solde. Heureux est-il quand sa solde lui est versée

des réservistes s'engagent pour le drapeau et les valeurs qu'il représente, raccourcir les délais de paiement serait bienvenu.

Sécuriser le réserviste militaire opérationnel à travers un statut qui pose les bases juridiques de son emploi, de sa mobilisation, de sa formation, de son avancement, de ses récompenses contribuerait à fidéliser la ressource et peut-être à attirer d'autres compétences indispensables à la conduite des conflits futurs.

L'objectif n'est pas de fixer un carcan mais plutôt de donner un cadre large et souple du champ du possible, ce que l'on appelle dans le jargon militaire les « limite gauche - limite droite ». Sécurité juridique et flexibilité opérationnelle doivent permettre aux employeurs de libérer leurs salariés et leurs

Augmenter le nombre de jours que le réserviste peut obtenir (huit au maximum actuellement) en plus de ses congés sur lesquels il pioche de manière quasi systématique pour exercer sa période militaire est une piste à creuser avec les représentants du patronat et la hiérarchie militaire. En contrepartie, les entreprises ne pourraient-elles pas se voir accorder un avantage supplémentaire (crédit d'impôt, allègement de l'impôt sur les sociétés... ?) pour avoir mis un(e) de leurs salarié(e)s à disposition de la Nation ?

Enfin, il serait opportun que l'institution militaire valorise les actions des réservistes opérationnels au sein de leurs unités respectives, les mette à l'honneur par exemple lors de la Fête nationale et reconnaissent leurs mérites d'être « *citoyens deux fois* », selon la formule de Winston Churchill.

L'accès aux ordres nationaux, qui ferait partie intégrante de ce statut dont les contours restent à définir en pleine concertation, mériterait là aussi d'être élargi et valorisé. Ce sont autant de thèmes qui animeront les échanges au cours de la mission sur les réserves voulue par le ministre des Armées.

Les réservistes et leurs associations y participeront avec entrain pour que ce statut réclamé par beaucoup puisse voir le jour. Car ce statut est conforme aux attentes du chef de l'État : « *renforcer l'esprit de résilience, sa force morale et faire converger toutes ces forces vives, militaires comme civiles, pour la défense de notre souveraineté.* » ■



© Lionel Pétillon/UNOR

L'assemblée attentive à la conférence « *Les réserves militaires des Armées. Histoire, actualités, enjeux* » du capitaine de vaisseau (R) Tristan Lecoq, inspecteur général de l'Éducation nationale.

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

L'URGENCE DE FONDER UNE NOUVELLE RÉSERVE

Venus de toute la France et de l'étranger, une centaine de membres de notre Union ont assisté à une conférence et deux tables rondes permettant de dresser un bilan de la réserve d'hier et d'aujourd'hui, mais surtout de dévoiler les contours de la réserve de demain.

Après le discours inaugural du président national de l'UNOR, le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, la parole a été donnée au capitaine de vaisseau (R) Tristan Lecoq, inspecteur général de l'Éducation nationale pour sa conférence sur le thème « *Les réserves militaires des armées. Histoire, actualités, enjeux* ». Puis ce fut au tour de Lionel Pétilion, rédacteur en chef de la revue de l'UNOR, *Armée & Défense*, de rappeler l'histoire de cette revue, fondée quelques mois avant la création officielle même de l'Union des officiers de réserve.

La matinée s'est ensuite poursuivie par une première table ronde, puis la remise



Lionel Pétilion a rappelé l'histoire plus que centenaire de la revue *Armée & Défense* dont il est le rédacteur en chef depuis 2009.

des prix littéraires de l'UNOR. Après la pause méridienne, les participants ont rejoint d'amphithéâtre de Bourcet pour assister à la seconde table ronde (celle-ci fera l'objet d'un compte rendu dans un prochain numéro d'*Armée & Défense*). À l'issue de la journée, une délégation s'est rendue à l'Arc de Triomphe pour le ravivage de la Flamme.

LA PREMIÈRE TABLE RONDE

Le chef de bataillon (R) Christophe Soulard, journaliste et auteur, a accueilli les participants à la première table ronde de la journée. Celle-ci avait pour thème : « *Réserves d'hier et d'aujourd'hui. Retours d'expérience* ».

« Si les "militaires à temps partiels", les réservistes, bénéficient d'une image solide et du respect qu'imposent les réservistes actuels, celle-ci s'est construite grâce au travail de nos "Anciens" qui nous ont transmis le flambeau et continuent à nous soutenir : nous leur disons : bravo et merci de cette transmission. »

[LCL (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR – Discours d'ouverture du centenaire de l'UNOR – 17/11/2022]



© Lionel Pétillon/UNOR

Autour du modérateur, le CBA (R) Christophe Soulard (au centre), la première table ronde réunissait (de gauche à droite) le LCL (R) Jean-Baptiste Barbat du Closel, le COL François-Xavier Poisbeau, le CV (R) Tristan Lecoq, et le CNE (R) Alexis de Valence de Minardièrre.

Autour de la table étaient réunis le colonel François-Xavier Poisbeau, secrétaire général adjoint de la Garde nationale, représentant le général de division Louis-Mathieu Gaspari, empêché ; le capitaine de vaisseau (R) Tristan Lecoq, inspecteur général de l'Éducation nationale ; le lieutenant-colonel (R) Jean-Baptiste Barbat du Closel, ancien

■ La transformation de la Garde nationale

• Colonel François-Xavier Poisbeau : « La Garde nationale a vécu une période, la période post-attentats. François Hollande répondait à un désir d'engagement des jeunes. La Garde nationale que nous sommes en train de transformer avec le général Gaspari, pour laquelle on nous a demandé de réfléchir, c'est

rapidement pour nos autorités politiques, pour ne pas subir, ou pour ne pas collaborer, parce que nous n'aurons plus l'autonomie et les souverainetés. Les superpositions de crises font que ce n'est pas l'armée qui va solutionner la défense du pays, c'est la société civile toute entière. Aujourd'hui, nous sommes déjà dans le triptyque « compétition-contestation-af-

« Il est primordial de s'adresser à la jeune génération qui n'a pas fait connaissance avec le monde de la défense à travers le service militaire, mais par volonté d'engagement. Il faut cependant que l'Institution et notre association sachent fidéliser ces jeunes afin qu'ils nous remplacent le moment venu. »

[LCL (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR – Discours d'ouverture du centenaire de l'UNOR – 17/11/2022]

officier d'active aujourd'hui réserviste ; et le capitaine (R) Alexis de Valence de Minardièrre, référent Défense chez Orange.

Voici une sélection de thématiques et de commentaires qui ont fait les moments forts de cette table ronde :

celle de la mobilisation, des compétences pour répondre à l'urgence de la résilience et la défense de notre pays dans sa souveraineté.

Vous êtes dans cette salle, non pas simplement pour assister à des témoignages, mais pour interagir demain dans une réflexion d'urgence. Nous devons réfléchir

frontement » de la Revue stratégique. Nous ne sommes plus dans « paix/crise/guerre ». Nous sommes attaqués pour perdre la guerre avant la guerre. Ce n'est plus la réserve telle qu'on l'a connu où l'on faisait de l'intérim, de l'emploi, du loisir, voire des bivouacs... ce sera, demain, des agents dormants spécialisés. »

I Quel visage aura la réserve de demain ?

● Colonel François-Xavier Poisbeau : « À la question « est-ce que demain on aura des personnes qui se mobilisent à nos frontières ? » Pourquoi pas ? Avec une réserve à préparer, territorialiser, des bataillons. C'est peut-être un peu cette dynamique que la LPM va mettre en place. Nous verrons ce que nos autorités politiques décideront et nous y répondrons avec des modalités et une agilité.

Mais aujourd'hui, c'est plus une gestion par les compétences et les expertises face aux nouveaux conflits et aux nouveaux types de risques sur lesquels on peut très vite être déstabiliser comme les guerres d'influences. Nous le voyons sur notre territoire avec nos hôpitaux qui sont attaqués.

Parce que nous n'avons plus de frontières et qu'il n'y a plus de menace à nos frontières, de frontières à nos menaces, nous sommes aujourd'hui dans quelque chose de plus important, qui nous dépasse. »



© Lionel Pétillon/UNOR

Félicitations aux jeunes de l'Association des réservistes de la région occitane du Service de santé des armées qui ont marqué par leur présence cette journée de clôture du centenaire de l'UNOR.

● Capitaine (R) Alexis de Valence de Minardièrre : « Il faut sans doute réfléchir à moins faire de nombre en signant des conventions mais peut-être plus de la qualité et des partenaires de choix avec lesquels on peut vraiment développer des projets sur plusieurs aspects »

I Donner l'amour de l'engagement pour son pays

● Colonel François-Xavier Poisbeau : « Une partie de nos jeunes générations ne connaît pas la grammaire de la défense du pays. Il n'y a pas de défaut d'engagement. Il faut seulement leur donner l'amour de l'engagement pour leur pays. Vous êtes les traits-d'union.

Nous avons besoin demain de fabriquer une réserve de compétences, de masse, capable d'être prête rapidement. Pour cette jeune génération et ceux qui ne connaissent pas forcément la grammaire, nous devons vite la mettre en place. Les dynamiques du SNU sont liées

« Nos participations sont intenses et nos idées souvent reprises. Solidement appuyée sur son passé, mais non moins résolument tournée vers l'avenir, l'UNOR continuera, pour longtemps encore, à rassembler des militaires de réserve qui sauront bien faire comprendre que notre passé constitue les racines du futur de l'Union. »

[LCL (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR – Discours de clôture du centenaire de l'UNOR – 17/11/2022]



© Lionel Pétillon/UNOR

Le sergent-chef (R) Florent Tallarico et le capitaine Guillaume Malkani.

REMISE DES PRIX LITTÉRAIRES

Chaque année, l'UNOR décerne un prix littéraire. En raison de la crise sanitaire des années passées, ces prix n'ont pas pu être remis physiquement. La journée de clôture du centenaire de l'UNOR a donné l'opportunité de féliciter les heureux lauréats.

- Le Prix de l'UNOR 2021 est attribué au capitaine Guillaume Malkani pour *L'audace de servir*.
- Le Prix de l'UNOR 2020 est attribué au sergent-chef (R) Florent Tallarico pour *Réservistes*.
- Le Prix de l'UNOR 2019 est attribué à l'amiral François Dupont *Commandant de sous-marins*.

L'amiral François Dupont étant décédé en octobre 2022, seuls les lauréats 2022 et 2021 étaient présents. Le trophée sera remis à la famille de l'amiral au cours d'une rencontre privée.

« Parce que nous sommes favorables à la reconstitution de la cohérence entre les moyens et les missions, l'UNOR s'inscrira dans une réflexion constructive pour la réserve de demain et fera des propositions sur la formation, l'entraînement, le plan de carrière, la prévoyance, les nouveaux défis de la cyberdéfense, de nouveaux emplois dans les missions des armées. »

[LCL (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR – Discours de clôture du centenaire de l'UNOR – 17/11/2022]



© Lionel Pétillon/UNOR

Le capitaine (er) Yves Dalmasie et le lieutenant-colonel (H) Jean Giacomazzo, respectivement comptable et délégué général de l'UNOR, ont été les grands artisans du succès de cette journée de clôture du centenaire de l'UNOR.

à la réserve parce que demain ce sont des réservistes potentiels. Il faudra les appeler, il faudra aller vers leur volontariat.

Vous mes anciens pour lesquels j'ai beaucoup de respect, vous devrez dire les échecs qu'il ne faut pas reproduire parce que nous n'avons pas forcément ce recul.

Parce qu'on a beaucoup de préjugés dans notre société française, allons plus

loin, dépassons simplement des personnes à mettre au gabarit et regardons les compétences dans lesquelles demain nous pourrions les mettre au meilleur moment, au meilleur endroit, pour contribuer aussi. »

■ Les jeunes sont-ils antimilitaristes ?

● Capitaine de vaisseau (R) Tristan Lecoq : « Je ne sais pas ce que c'est que la jeunesse, il y en a aujourd'hui plusieurs, c'est bien un des sujets.

Aujourd'hui, pour la plupart des jeunes de ce pays, l'antimilitarisme est infime. Cela n'a rien à voir avec ce que c'était dans les années 1980-1990.

Ce qui menace aujourd'hui le sujet, ce n'est pas l'antimilitarisme, c'est la méconnaissance, c'est l'ignorance de ce qu'est l'action militaire, l'ignorance de ce que sont les militaires, de ce qu'ils font. Hors, pour en parler, il n'y a que les militaires. »

■ Qu'attendez-vous des armées et de votre unité ?

● Lieutenant-colonel (R) Jean-Baptiste Barbat du Closel : « J'attends qu'elle me convoque pour faire quelque chose d'intéressant... ce qui est le cas. Lorsqu'on est réserviste, il faut arriver à identifier les endroits où l'on pourrait être employé au mieux. Et c'est la grande difficulté. »

● Capitaine (R) Alexis de Valence de Minardière : « J'attends encore beaucoup. Quand on a fait 20 ans dans les armées, même en tant que réserviste, on a déjà donné pas mal. Mais on peut encore donner si effectivement on est mieux employé, à bon escient, et pas seulement pour faire des jours. »

■ Quid des autres réserves civiles ?

● Colonel François-Xavier Poisbeau : « La Garde nationale s'occupe de toutes les réserves militaires, dans la politique, dans la gouvernance, dans la préparation des schémas pour demain par rapports aux défis.

Elle est aussi un organe de veille également au travers du Conseil supérieur de la réserve militaire que l'on va rénover et professionnaliser. On gère aussi la réserve de police nationale.

Dans les travaux actuels qui nous ont été confiés, nous avons aussi toutes les réserves que l'on méconnaît qui sont les réserves civiles, qui sont des OIV [NDLR : opérateurs d'importance vitale] telles que la réserve sanitaire, la réserve pénitentiaire, la réserve des collectivités territoriales, etc. »

■ Le mot de la fin... Y a-t-il une urgence ?

● Lieutenant-colonel (R) Jean-Baptiste Barbat du Closel : « On aura besoin des chacun des citoyens et des réservistes, en particulier dans les territoires hyper ruraux, pour tenir la société avant qu'elle n'explose parce que le lien social est déjà sacrément fragilisé. »

● Capitaine (R) Alexis de Valence de Minardière : « En deux mots : compétence et jeunesse. Les armées ont besoin de compétence, les entreprises en ont. Concernant la jeunesse, c'est la relève et il faut lui envoyer un message. Nous vivons dans une époque où les repaires sont battus en brèche, où la société est déstabilisée sur un certain nombre d'éléments structurants. On a parlé de l'armée, on a parlé de l'éducation, je parlerai aussi de la culture : qu'est-ce que c'est qu'être Français aujourd'hui ?



© Lionel Pétillon/UNOR

Trois grandes figures de l'UNOR. De gauche à droite : le lieutenant-colonel (H) Hervé Théaudière, président de l'UNOR de 1998 à 2004, le colonel (er) Olivier de France (délégué général de l'UNOR de 2002 à 2017), le médecin-chef (H) Étienne Tissot, président de l'UNOR de 1988 à 1994.

c'est celui-là qu'il ne faut pas oublier ».

- Capitaine de vaisseau (R) Tristan Lecoq :
« Pas de réserve militaire ou de réserve nationale, sans un mode d'engagement que le mot de conscription ne résume pas et qui ne saurait suffire. Il faut donc imaginer un mode d'engagement militaire et non militaire au service de la nation. Le véritable travail sur l'amont, c'est un travail d'éducation et d'instruction. »
- Colonel François-Xavier Poisbeau : « L'urgence c'est surtout la méconnaissance de chacun des acteurs aux nouveaux enjeux géopolitiques. Sans se faire peur, il faut juste se dire que l'on change d'époque. Nous sommes sur une reprise de souveraineté et une nécessité que chaque acteur de la société civile tra-

« La refondation du système de réserves sera entreprise globalement au-delà de la Garde nationale (armées et forces de sécurité intérieure). »

[Point 114 de la Revue nationale stratégique – 2022]

De quoi un jeune Français peut-il être fier ? Il peut déjà être fier de son histoire. Le message, c'est : « les jeunes, nous avons besoin de vous, vous êtes la relève et vous pouvez être fiers de ce qu'ont fait

vos anciens. Il faut que quelqu'un vous le dise, il faut vous montrer pourquoi il faut en être fier. Aujourd'hui dans la société, on vous montre le verre à moitié vide, mais il y a un verre à moitié plein et

veille à sa propre résilience. Le maître-mot, c'est se mobiliser pour "faire nation", savoir que l'on est une seule entité et que l'on a tous cette capacité. Les réserves et l'UNOR ont un rôle à jouer. » ■



© Denys Chappey/UNOR



À l'issue de cette journée de clôture du centenaire de l'UNOR, une délégation de l'Union des officiers de réserve, emmenée par son président Philippe Ribatto, s'est rendue à l'Arc de Triomphe et a procédé au ravivage de la Flamme. Photo de gauche, le LCL (R) Philippe Ribatto, président, entouré par le COL (R) Philippe Montalbot, 1^{er} vice-président et le CBA (R) Christophe Soulard, porte-drapeau de l'UNOR.

Photo de droite, plusieurs AOR et associations nationales étaient présentes avec leurs porte-drapeaux.

PROSPECTIVES

OBJECTIF 100 000 RÉSERVISTES

Le ministère des Armées a planché fin 2022 sur les moyens d'augmenter considérablement les effectifs de la réserve opérationnelle militaire à l'horizon 2035.

Il s'agit d'un projet ambitieux a-t-on coutume de dire au ministère lorsqu'il est question de telles avancées. Il s'agit en effet de passer de 40 153 âmes^[1] à 100 000 à l'horizon 2035 !

Ambitieux effectivement car il faut rappeler que l'objectif fixé à la Garde nationale était de 85 000 réservistes (armées + gendarmerie + police) en 2018, objectif affiché à nouveau pour les deux années suivantes. Ce chiffre n'a jamais été obtenu, notamment en raison des contraintes budgétaires de la gendarmerie nationale. L'objectif fixé aux seules armées quant à lui a bien été atteint, et même un peu plus. C'est donc environ 60 000 réservistes militaires supplémentaires qu'il va falloir recruter... et fidéliser d'ici à 2035.

« UNE RÉFLEXION PROFONDE D'ORGANISATION »

Comment parvenir à ce qui pourrait s'apparenter à l'heure actuelle à un exploit tant les obstacles structurels et surtout financiers sont importants ? Dans une



Sébastien Lecornu préside la première réunion du groupe de travail sur les réserves, le 21 novembre 2022. À ses côtés, le chef d'état-major des Armées.

interview accordée en septembre au quotidien *Le Figaro*^[2], le ministre des Armées donne un début de réponse : « Nous avons aujourd'hui 40 000 réservistes qui ne sont d'ailleurs pas toujours suffisamment bien utilisés. Nous menons actuellement une réflexion profonde d'organisation. En cas de menace hybride ou de crise, les réserves peuvent jouer un rôle majeur pour permettre aux armées de monter en puis-

sance, y compris en suppléant les militaires d'active appelés à d'autres tâches. Il faut bien identifier nos besoins. Par exemple, le service de santé des armées (SSA) soutient la condition opérationnelle de nos soldats, mais il a aussi été mobilisé au moment des attentats ou durant la crise du Covid. » Il aurait été instructif d'indiquer à ce stade le nombre de réservistes mobilisés à ces occasions !

[1] La réserve militaire et la Garde nationale - Rapport d'évaluation 2021.

[2] Sébastien Lecornu : « Il nous faut augmenter le nombre de réservistes », interview réalisée par Nicolas Barotte (*lefigaro.fr* – 04/09/2022).

RÉSERVISTES AU CŒUR DES TERRITOIRES

JOURNÉES NATIONALES
DES RÉSERVISTES

15 octobre - 15 novembre 2022

réalisation : Agence O'Neill Express - crédits photo : Gardes Nationales, Uniphoto

© Garde nationale



Affiche de la JNR 2022 dont la thématique était « Réservistes au cœur des territoires ».

« *L'objectif est d'avoir un militaire de réserve pour deux militaires d'active.
Autrement dit, 100 000 réservistes pour une armée d'active
de 200 000 hommes. »*

[Sébastien Lecornu, ministre des Armées – nov. 2022]

« Démultiplier les réserves au sein du SSA est une priorité. Je vais lancer un appel aux forces médicales civiles et proposer une nouvelle génération de contrat d'engagement dans la réserve. »

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, « BIENVEILLANCE » DES EMPLOYEURS

Afin d'augmenter les effectifs de la ROI, le ministre propose également de « réfléchir aux critères d'admissibilité physique ou de santé. » Il s'agirait là l'une véritable avancée. « Certains concitoyens sont refusés pour leur poids ou leur âge : or ils peuvent être détenteurs d'une compétence cyber, par exemple, essentielle ! », justifie Sébastien Lecornu

Autre piste, et pas des moindres, celle qui consiste à lever les innombrables obstacles que rencontrent les réservistes auprès de leurs employeurs. « Je lance enfin un appel aux employeurs pour les appeler à la bienveillance avec leurs salariés réservistes, explique le ministre. Je consulterai bientôt le patronat et les syndicats. La disponibilité octroyée aux réservistes par l'employeur pourrait par exemple s'apprécier en fonction du contexte de crise. »

Ce point est sans aucun doute au cœur du chantier de la « futur réserve » et il faudra plus que de la « bienveillance » pour lever les blocages actuels dont font preuve les employeurs, souvent malgré eux !

Des vraies compensations fiscales, financières et pourquoi pas humaines (comme cela se pratique dans d'autres pays) devraient certainement constituer de bons éléments de réflexion et de discussion.

Enfin, le ministre considère qu'une « territorialisation de ces réserves, notamment dans les départements sans unité militaire d'active » pourrait être un levier au recrutement.

[3] 205 853 hommes et femmes sous l'uniforme très exactement (chiffres clés 2021).

[4] Rapport d'information sur les réserves, présenté par les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi (mai 2021).

Effectifs physiques	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Total	Moyenne (jours/homme)
Terre	4 870	6 635	14 259	25 764	33,1
Marine	1 668	2 773	936	5 377	32,4
Air et Espace	1 410	2 328	1 589	5 327	33,4
SSA	1 842	2 095	15	3 952	24,8
SCA	462	0	0	462	31,3
SEO	45	89	84	198	29,0
DGA	63	0	0	63	16,7
SID	19	0	0	19	33,0
Total	10 379	13 900	16 883	41 162	32,2
%	25,2	33,8	41,0	100,0	

Effectifs de la réserve opérationnelle de premier niveau au 31/12/2020.

Affichant un optimisme certain sur l'issue des travaux en cours, Sébastien Lecornu s'avance même sur la réussite de son entreprise : « en fonction des choix budgétaires, dit le ministre des Armées, il faudra se poser la question d'aller au-delà du doublement de l'effectif global. »

À ce stade, aucune annonce concernant l'enveloppe utile à allouer à la réserve militaire de demain n'a été publiée.

UN GROUPE DE TRAVAIL DANS LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

En novembre 2022, le ministre des Armées a présidé un groupe de travail sur les réserves. L'objectif de cette première étape dans la série des travaux annoncés concernant la réserve militaire opérationnelle, était de « trouver des solutions pour améliorer l'employabilité et l'accompagnement des réservistes. »

Pour Sébastien Lecornu, « l'objectif est d'avoir un militaire de réserve pour deux militaires d'active. Autrement dit, 100 000 réservistes pour une armée d'active de

200 000 hommes »^[3], indique le communiqué du ministère des Armées.



Composition de la Garde nationale en 2018

LES FREINS RELATIFS À L'EMPLOYABILITÉ

Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 21 novembre, rassemblant 70 participants dont le chef d'état-major des armées, des parlementaires, des représentants d'associations de réservistes, la Garde nationale ainsi que les organisations syndicales et patronales.

Le ministère des Armées indique que « les échanges ont d'abord porté sur les

LE FAIBLE INTÉRÊT DE CERTAINES MISSIONS

Le communiqué du MINARM indique encore, avec une grande franchise, que « le faible intérêt de certaines missions, le manque de reconnaissance et la lourdeur administrative des recrutements ont également été soulignés.

Aussi, pour répondre à ces différents freins, signale le communiqué, plusieurs pistes sont d'ores-et-déjà envisagées. »

Certaines semblent être à la hauteur de l'enjeu (« Augmentation de cinq ans de la limite d'âge pour intégrer la réserve » ou bien encore « Clarification des missions pour adapter les compétences du réserviste au besoin »...).

On peut s'interroger en revanche sur la présence à ce niveau de certaines autres pistes comme l'« Autorisation du port de l'uniforme pour les réservistes lors des cérémonies officielles ».

Les textes sont déjà suffisamment précis (et ouverts) à ce sujet !

En EITP	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Volontaires ¹	Total	%
Terre	14 309	38 528	61 491	490	114 818	55,8
Marine	4 889	22 847	7 147	142	34 825	16,9
Air et Espace	6 552	23 332	10 086	225	40 195	19,5
Gendarmerie ²	210	1 959	0	430	2 599	1,3
SSA	3 160	4 344	0	59	7 563	3,7
SEO	217	331	897	0	1 445	0,7
DGA	1 766	0	0	0	1 766	0,9
SCA	1 868	1	0	19	1 888	0,9
Autres services gestionnaires ³	716	38	0	0	754	0,3
Total	33 487	91 380	79 621	1 365	205 853	100,0
%	16,3	44,4	38,7	0,6	100,0	

Effectifs du personnel militaire du MINARM au 31/12/2020.

TAPIS ROUGE POUR LES EX-D'ACTIVE ?

Enfin on peut se demander ce que sous-entend une autre piste évoquée qui consisterait à la « *Simplification de la passerelle entre l'active et la réserve* ».

En effet, comme le souligne un rapport parlementaire de 2021^[4], « *beaucoup d'anciens militaires plutôt âgés, ayant atteint les limites d'âge de leur grade, servent dans la RO1 comme « compléments individuels », souvent au même poste que celui qu'ils occupaient dans l'active (environ 40 % de la RO1 de l'armée de terre qui effectue environ 60 % des jours d'activité)* ».

Manifestement les anciens militaires d'active ne rencontrent guère d'obstacles pour intégrer la RO1... Un œil observateur dans les états-majors et au sein des unités de réserve ne pourra que confirmer le constat du rapport.

L'Institution souhaiterait-elle donc privilégier le recrutement des anciens d'active dans la RO1 quitte à ce que cela soit réalisé au détriment des volontaires issus de la société civile ? Une telle décision nuirait au principe d'égalité et ne contribuerait sans doute pas au renforcement de l'esprit de résilience des citoyens que l'État appelle à grands cris, d'autant plus que les néo-retraités des armées sont membres d'office de la réserve opérationnelle de disponibilité, RO2, pendant les cinq années qui suivent leur départ de l'active.

TOUT BOUCLER AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Le groupe de travail a poursuivi ses travaux à un rythme soutenu jusqu'à la fin de l'année 2022. Dès le 28 novembre, une deuxième réunion portait cette fois de « *L'emploi rénové de la réserve : quelle doctrine d'emploi de la réserve, imbriquée avec les militaires d'active ?* ». La troisième réunion (1^{er} décembre) s'est intéressée au « *recrutement et à la gestion des réserves* », puis ce fut au tour des « *relations employeur-réserviste* » (5 décembre) et enfin de « *la communication* » (8 décembre). Pourquoi une telle précipitation ? Sans

QU'EN EST-IL DE LA RO2 ?

On peut s'étonner qu'à aucun moment, ni dans les déclarations du ministre ni dans les communiqués de son ministère, il ne soit fait référence à la réserve de disponibilité. Pourtant, on pouvait lire dans le Rapport d'évaluation 2021 sur la réserve militaire et la Garde nationale « *qu'une attention particulière sera portée à l'amélioration des scénarios d'emploi et de rappel ainsi qu'à la consolidation de son caractère opératoire.* »^[1] La RO2, forte d'un effectif de 92 000 militaires en application de l'article L. 2171-1 du code de la défense, permet « *aux forces armées de conserver une capacité stratégique d'ampleur, mobilisable en cas de crise, en s'appuyant sur l'obligation de disponibilité imposée à tous les militaires pendant cinq ans à compter de leur départ de l'institution.* »

Oui mais voilà... Le rapport parlementaire de 2021 citait le GDI Walter Lalubin, alors délégué interarmées aux réserves, pour expliquer le manque de confiance placé dans cette réserve qui, certes dispose d'une « *existence légale et administrative mais n'a plus de consistance opérationnelle* ». Et le rapport parlementaire d'expliquer les propos du DIAR : « *sa disponibilité est toute relative. Seuls 40 % des effectifs de la RO2 de l'armée de terre convoqués se déplacent en moyenne. Dans la marine nationale, le taux de présence est inférieur à 11 %.*

Les états-majors peinent à suivre les changements de résidence des anciens militaires et de surcroît, aucune disposition légale ne sanctionne véritablement la non-présentation. Les états-majors le déplorent mais craignent à juste titre que des obligations renforcées à l'égard des anciens militaires ne limitent leur employabilité et ne constituent un frein à leur reconversion. »

PAS DE CENTRE DE MOBILISATION, PAS DE STOCK DE MATÉRIEL

Par ailleurs, « *le deuxième frein réel à la mobilisation des réserves, écrivaient les députés, a trait au manque de matériel. Comme l'a bien précisé le chef d'état-major de l'armée de terre^[2] aux rapporteurs, il n'existe pas de centres de mobilisation où les réservistes pourraient venir percevoir du matériel supplémentaire et il n'y a d'ailleurs pas de stocks de matériels supplémentaires.* »

Le DIAR appelait donc à juste titre à une « *étude de fond* » sur la RO2 et les rapporteurs soulignaient dans leur proposition n° 14 leur plein soutien : « *réinvestir de manière ciblée dans la RO2 de l'armée de terre en définissant une doctrine d'emploi de cette réserve en cas de conflit majeur et en lui associant un budget d'équipement.* »

^[1] LPM 2019-2025, rapport annexé.

^[2] À la date de ce rapport (mais 2021), il s'agissait du GDA Thierry Burkhard, devenu CEMA depuis.

doute parce que les travaux d'élaboration de la Loi de programmation militaire 2024-2030 devaient être achevés à la fin de l'année 2022 pour pouvoir ensuite être discuté avec le Parlement début 2023. Et de fait, le ministère indique que « *les propositions qui seront remises au ministre seront intégrées dans la prochaine Loi de programmation militaire* ».

Peut-être aussi parce qu'à la suite d'une série de crises, notamment sanitaires, et qu'avec une guerre aux portes de l'Europe, il est « *tout à coup* » apparu urgent

d'amorcer une réforme des réserves. Le groupe de travail avait donc pour objectif « *d'appuyer les armées dans la définition de l'emploi d'une réserve apte à répondre à tous les scénarii possibles d'intensité d'engagement graduelle et potentiellement simultanés (crise sur le territoire national et à l'étranger, pandémie, catastrophe naturelle, engagement majeur...)* », précise un communiqué du ministère des Armées. ■

Sources : Minarm ; Garde nationale ; lefigaro.fr ; Assemblée nationale.

UN SONDAGE SUR LE SITE DE L'UNOR ET DES PISTES DE RÉFLEXION

Chaque mois, le site Internet de l'UNOR (<https://unor-reserves.fr>) convie les Internautes, qu'ils soient réservistes ou pas, à participer à un sondage. La question posée durant tout le mois d'octobre 2022, à la veille du centenaire de l'UNOR, était la suivante : *Quels avantages pourraient être mis en place dans un schéma de recrutement massif d'officiers de réserve opérationnelle ?* Trois réponses au maximum pouvaient être cochées.

■ Une réponse se détache très nettement (26%). Vous souhaitez en effet « une meilleure valorisation des périodes d'ESR au niveau de la retraite », autrement dit que votre engagement citoyen soit franchement reconnu en termes de carrière et, d'une certaine forme, de revenu. Le message est clair ! Peut-être cette proposition fera-t-elle imaginer tant à Balard qu'à Bercy un levier au recrutement massif et plus encore à la fidélisation des réservistes opérationnels issus de la société civile !

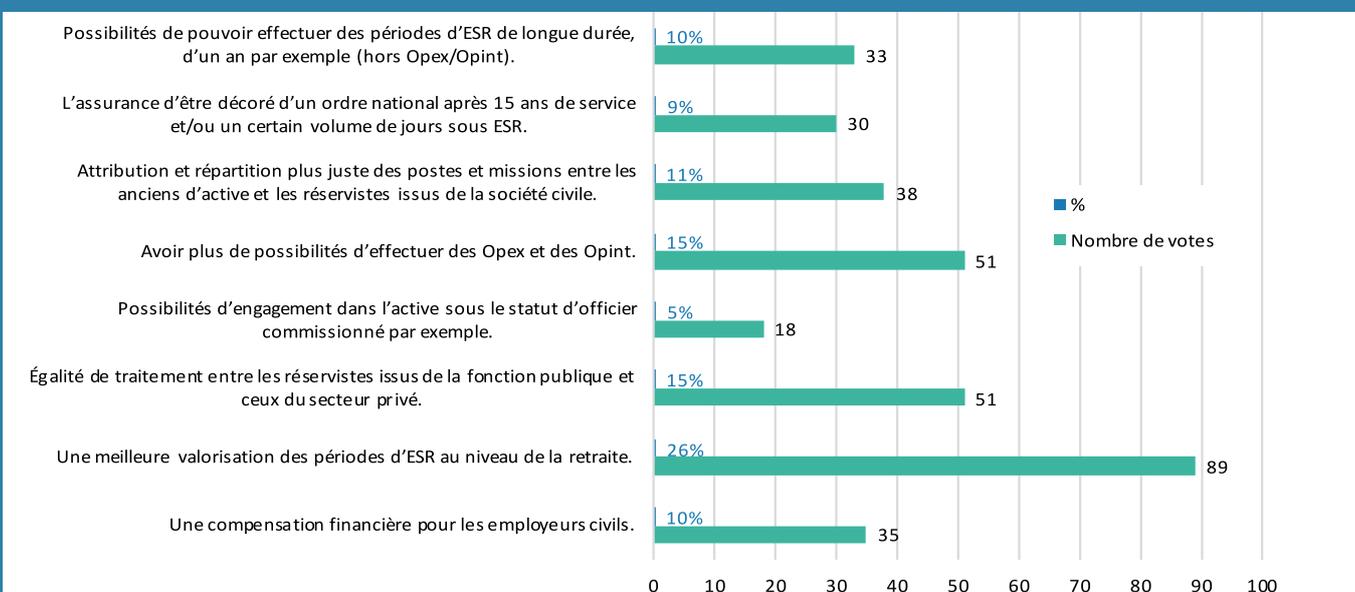
■ Deux autres réponses se détachent également, à score égal (15%) : « Avoir plus de possibilités d'effectuer des Opex et des Opint » et « Égalité de traitement entre les réservistes issus de la fonction publique et ceux du secteur privé ».

Cela traduit d'une part la véritable dimension opérationnelle qui motive les citoyens à s'engager dans la RO1. Et de fait, une infime partie d'entre eux seulement ont la possibilité d'effectuer ce type de missions (une centaine seulement sur 40 000 réservistes opérationnels des armées certaines années). Les seuls rôles de soutien et de renfort ne suffisent clairement plus aux réservistes opérationnels.

Cela traduit d'autre part le frein financier que rencontrent les salariés des entreprises du secteur privé qui ne bénéficient pas de la même « souplesse » de traitement (le maintien intégral du salaire notamment lors des périodes sous ESR, par exemple) que les employés issus du secteur public. À la recherche d'une égalité sociale pour mieux et plus servir la Nation ?

■ Avec 11% des réponses, l'« Attribution et la répartition plus juste des postes et missions entre les anciens d'active et les réservistes issus de la société civile » vient également souligner une autre forme d'inégalité de traitement entre les réservistes opérationnels. Là encore se trouve peut-être une piste de réflexion pour recruter et fidéliser des volontaires issus de la société civile.

■ Enfin, la « compensation financière pour les employeurs civils » a été soulignée par 10% des participants à ce sondage. Une façon de signifier que les employeurs civils ne sont pas seulement des grands groupes industriels aux effectifs pléthoriques et aux chiffres d'affaires souriants, mais aussi beaucoup de TPE ou PME (voire des professions libérales, des auto-entrepreneurs...) pour lesquelles l'absence d'un salarié, placé sous ESR, engendre souvent une problématique financière. À ce sujet, on notera que des pays, comme le Royaume-Uni et le Canada, ont mis en place des procédures de compensation au profit des entrepreneurs.



Sondage effectué au mois d'octobre 2022 sur le site Internet de l'UNOR (<https://unor-reserves.fr>).

RÉSERVE CANADIENNE

LES AIDES AUX EMPLOYEURS DE RÉSERVISTES

Riche d'environ 48 000 membres, la Force de réserve canadienne propose un ambitieux programme de dédommagement des employeurs de réservistes. Un bel exemple très inspirant...

Comme en France, les Forces armées canadiennes (FAC) disposent de deux composantes : la Force régulière et la Force de réserve. Et comme en France, cette dernière est une composante à part entière des Forces armées, constituée de volontaires issus de toutes les catégories de la société.

Au Canada, un très large éventail de mesures audacieuses et volontaristes sont déployées au profit des employeurs contraints de libérer leurs salariés réservistes convoqués, qu'ils soient issus du secteur privé, du secteur public ou bien encore travailleurs autonomes.

QUI SONT LES RÉSERVISTES ?

Bien que la Force de réserve soit principalement « *en service à temps partiel* » comme l'indique le site Internet du ministère de la Défense canadien, les réservistes peuvent participer à des missions « *à temps plein ou des déploiements dans le cadre des opérations* ».

Les réservistes canadiens servent habituellement un ou plusieurs soirs par semaine, ou les weekends, sur des sites proches de leur domicile. La Force de réserve est organisée en quatre sous-composantes :

- la Première réserve (P rés) est la plus importante. Les réservistes prennent part aux opérations sur le territoire national et à l'étranger. Ils s'entraînent régulièrement à temps partiel avec des périodes occasionnelles de service à temps plein. La P rés compte environ 28 500 réservistes dont environ 19 000 dans l'armée de terre, 4 000

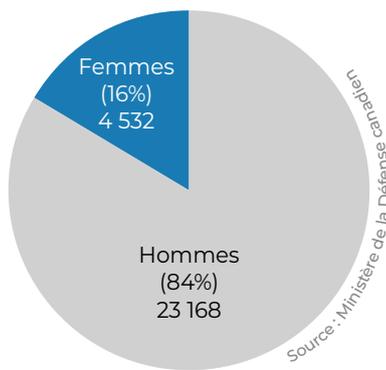


Emblème des Forces armées canadiennes.

dans la Marine, 2 000 dans l'armée de l'air, 1 500 au sein du Commandement du personnel militaire et du Service de santé.

- le Service d'administration et d'instruction des organisations de cadets (SAIOC), fort d'un effectif de 8 000 membres environ, supervise, administre et forme les cadets (environ 52 000 par an) et les Rangers juniors canadiens, âgés de 12 à 18 ans.

- les Rangers canadiens (RC) « assurent une présence militaire dans les régions peu peuplées du Nord, côtières et isolées. Ils participent aux opérations de protection du territoire canadien, contribuent souvent à la recherche et sauvetage au sol et interviennent sur demande en cas de catastrophe naturelle dans les régions peu peuplées. Ils appuient également le programme des Rangers juniors vivant dans des collectivités éloignées et isolées. » Il y a environ 5 000 Rangers.



Composition de la réserve par sexes.



© commons.wikimedia.org

Fantassins réservistes canadiens du Calgary Highlanders à l'entraînement en milieu urbain.

La Réserve supplémentaire (Rés supp) est constituée de « militaires ayant servi dans le passé, mais qui ne sont pas tenus de suivre une formation ou d'accomplir des tâches militaires, sauf en cas d'urgence nationale par décret en conseil. »

Elle est aussi formée de volontaires qui « n'avaient pas d'expérience militaire antérieure lorsqu'ils se sont enrôlés, mais qui possèdent des compétences ou une expertise particulières répondant à des besoins militaires. »

Le but de la Rés supp qui compte un effectif d'environ 6 500 membres, « est d'augmenter l'effectif de la Force régulière et des autres sous-éléments constitutifs de la Force de réserve. »

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME PDER

L'employeur doit, au minimum, respecter les critères suivants :

- l'employé (le réserviste) doit participer à une opération de déploiement qui a été désignée par le chef d'état-major de la défense.
 - l'employé doit s'absenter du travail pendant au moins 30 jours (maxi 18 mois), cette période englobant la formation préalable au déploiement ainsi que les exigences post-déploiement.
 - l'employé doit avoir travaillé à temps plein (au moins 30 h/sem.) pour le même employeur durant une période d'au moins trois mois consécutifs précédant le déploiement
 - le travailleur autonome doit « être en mesure de prouver que son entreprise est viable durant les trois mois précédant son départ. Autrement dit, les réservistes qui sont des travailleurs autonomes doivent démontrer que l'indemnisation réclamée dans le cadre du PDER ne constitue pas la principale ressource financière de l'entreprise. »
- Enfin l'employeur dispose de 12 mois, à compter de la fin de la période de déploiement de l'employé, pour présenter une demande à Service Canada.

QUI N'EST PAS ADMISSIBLE ?

Les employeurs civils de ministères fédéraux, d'organismes et de sociétés d'État ne sont pas admissibles ; de même que les travailleurs autonomes qui ne peuvent prouver la légitimité de leur entreprise.

Une demande « sera jugée inadmissible si elle provient d'un employeur dont l'employé réserviste a demandé congé pour suivre une formation de qualification ou participer à tout type de service militaire autre que ceux ne faisant pas partie d'une opération de déploiement désignée par le chef d'état-major de la défense. »

TROIS TYPES DE SERVICES

Les réservistes canadiens peuvent être employés dans trois classes de service (classes A, B, C) distinctes. Un réserviste peut servir dans différentes classes à différents moments de sa carrière dans la Réserve.

« Le type de service en vertu duquel une personne sert, détermine si l'emploi est à temps plein ou à temps partiel, ainsi que la rémunération et les avantages sociaux que le réserviste recevra, indique le ministère de la Défense canadien.

■ **Le service de classe A** est l'emploi à temps partiel le plus souvent associé au service dans la Force de réserve. La grande majorité des réservistes de tous les sous-éléments se trouvent dans cette catégorie. Cela est généralement associé à un niveau d'entraînement d'environ un soir par semaine et d'un weekend par mois.

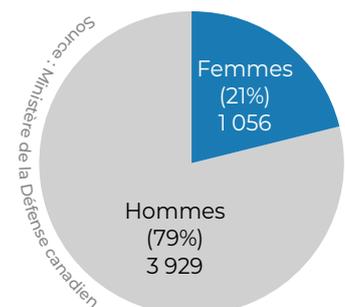
■ **Le service de classe B** est un service à temps plein, c'est-à-dire plus de douze jours consécutifs, qui n'est pas de nature opérationnelle. Il peut s'agir, par exemple, d'un emploi comme membre du personnel d'un établissement d'instruction, d'une participation à des cours de formation ou de fonctions de nature temporaire lorsqu'il n'est pas pratique d'employer des membres de la Force régulière pour ces fonctions.

■ **Le service de classe C** est le service à temps plein, dans un poste d'établissement de la Force régulière ou dans un poste surnuméraire à un établissement de la Force régulière, ou pour le service dans le cadre d'opération régulière ou de contingence approuvées, internationales ou nationales. Ce type de service doit être approuvé par le chef d'état-major de la Défense. »

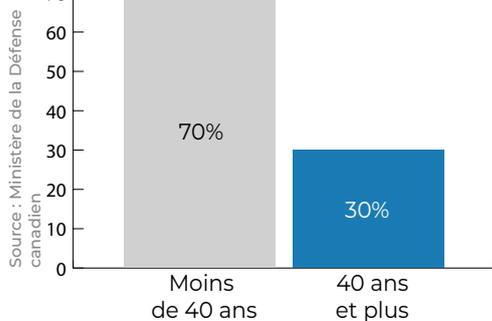
LE PROGRAMME DE DÉDOMMAGEMENT

Afin « de reconnaître concrètement les coûts et les inconvénients auxquels font face les employeurs qui appuient activement les engagements militaires de leurs employés réservistes », un Programme de dédommagement des employeurs de réservistes (PDER) a été créé.

Il a pour objectif d'aider les employeurs « à supporter les coûts liés à l'absence d'un



Près de 5 000 Rangers sont répartis en 180 patrouilles.



Composition de la réserve par âges.

employé réserviste qui participe à des opérations militaires nationales ou internationales. »

Le PDER accorde « un soutien financier (...) une somme unique en format de subvention, suivant la période de déploiement de l'employé réserviste. Les coûts de fonctionnement des employeurs peuvent comprendre :

- l'embauche ou la formation de travailleurs de remplacement,
- l'augmentation des heures supplémentaires pour les employés existants,
- la réorientation des activités afin d'atténuer la réduction des effectifs,
- la réduction des revenus.

Le ministère de la Défense canadien indique que ce programme de dédommagement vise les employeurs de réservistes – y compris les travailleurs saisonniers ou occasionnels – des secteurs public (administration municipale, provinciale et territoriale), privé et sans but lucratif, ainsi que les travailleurs autonomes.

UNE INDEMNISATION JUSQU'À 18 MOIS

Selon les propres termes du ministère de la Défense canadien, le PDER « établit une relation de bienveillance entre les réservistes et les employeurs. De plus, il souligne le rôle des réservistes dans le respect du mandat du Canada en matière de défense, tout en atténuant au minimum le défi qui consiste à établir un équilibre entre les exigences d'une carrière civile et des fonctions militaires. »

Le ministère de la Défense canadien incite donc les réservistes à informer leurs employeurs des mesures dont ils peuvent bénéficier grâce au PDER. Ainsi, un em-

ployeur peut présenter une demande d'indemnisation pour un même employé chaque fois que celui-ci est déployé, ou bien pour plusieurs employés de son entreprise déployés en même temps.

Le PDER assure à l'employeur une indemnisation pour la période de déploiement, jusqu'à un maximum de 18 mois, même si l'employé réserviste ne reprend pas son emploi civil au terme de la période de déploiement. « Dans certains cas exceptionnels, un réserviste peut être déployé de nouveau dans le cadre d'une opération ou d'une mission peu après son retour à son emploi civil, précise le ministère, l'em-

ployeur est alors autorisé à présenter une autre demande d'indemnisation. »

Le montant de l'indemnisation est versé en totalité à l'employeur à la fin de la période de déploiement confirmée du réserviste. Le programme verse à l'employeur environ 425 \$ canadiens (environ 314 €) par semaine durant la période d'absence. Le programme prévoit même que si un réserviste travaille pour deux employeurs, les deux peuvent prétendre bénéficier du PDER s'ils correspondent aux critères demandés. ■

Sources : www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale



EN FRANCE, LA RÉDUCTION FISCALE

Le partenariat réserve-entreprise qui se traduit par la signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve opérationnelle entre l'employeur, public* ou privé, et le ministère des Armées, donne notamment la possibilité de déduire le montant de la rémunération maintenue au titre de l'impôt sur les sociétés. En quoi consiste la réduction fiscale pour les entreprises ?

« La mise à disposition par une entreprise de salariés réservistes pendant les heures de travail à titre gratuit au profit de la réserve opérationnelle des forces armées, œuvre d'intérêt général, constitue un don en nature ouvrant droit à réduction d'impôt égale à 60% de son montant dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Le don doit être valorisé à son prix de revient, c'est-à-dire rémunération et charges sociales y afférentes, desquelles sont déduits les éventuels dédommagements versés par la réserve opérationnelle à l'entreprise. »

LES OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Ce partenariat réserve-entreprise a pour objet de susciter la promotion de la réserve opérationnelle par les employeurs et d'encourager l'engagement de leurs collaborateurs, en tenant compte des contraintes liées à leur activité professionnelle. Salariés, agents publics, artisans, étudiants, professions libérales, par la reconnaissance de leur engagement, les employeurs partenaires s'offrent une réelle opportunité de resserrer leurs liens avec les forces de sécurité et de défense, tout en contribuant à la résilience de la Nation.

Par cette convention, l'employeur s'engage à faciliter les périodes d'activité dans la réserve opérationnelle de ses collaborateurs réservistes en leur octroyant des conditions plus favorables que celles prévues par la loi, en termes d'autorisation d'absence, de réduction de la durée du préavis, de maintien de la rémunération et d'autorisation de souscription à la clause de réactivité.

En retour, l'employeur peut bénéficier d'un certain nombre d'avantages parmi lesquels la possibilité d'assimiler certaines périodes de réserve à la formation professionnelle continue et de récupérer les coûts salariaux correspondants. Le signataire de cette convention peut également se voir attribuer la qualité de « Partenaire de la défense nationale » (article L. 4211-1 du code de la défense) et accéder ainsi au réseau des employeurs partenaires.

* Dans le secteur public, les agents titulaires et contractuels disposent d'un droit à congé de 30 jours avec maintien du traitement.

Source : Garde nationale

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT (SORTANT)

PAR LE COLONEL (R) PHILIPPE MONTALBOT
PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

Les propos exprimés dans cet article ne représentent que et uniquement l'opinion de leur auteur. Ils n'engagent en rien la revue *Armée & Défense* et l'UNOR et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de leur part.

Allocution prononcée lors du conseil d'administration de l'UNOR, le 18 novembre 2022.

CHERS CAMARADES, CHERS AMIS,

« Nous ne pouvons pas tout faire dans les cent premiers jours, ni dans les mille premiers jours, ni pendant toute la durée de notre mandat, ni même peut-être pendant toute notre vie sur cette planète, mais commençons ! », a dit John Fitzgerald Kennedy, lors de son discours inaugural. Eh bien, je confirme.

De fait, entre mes périples de « tourisme sanitaire » il y a cinq ans, répétés l'an passé, et la parenthèse de deux ans de la fameuse crise corona, vous conviendrez que cela peut largement éloigner du rendement souhaité. Mais cela ne fut rien par rapport au mur d'isolement ressenti à cause de l'instabilité, pour ne pas dire l'absence de la gouvernance des réserves pendant plusieurs années.

Toutefois, l'horizon s'éclaircit comme on a pu le constater lors des colloques de notre journée de clôture du centenaire de l'UNOR : nous passons d'interlocuteurs furtifs à des partenaires consistants.

Ce deuxième siècle de l'UNOR s'entame avec une reconnaissance d'un besoin d'une réserve militaire. Et pas n'importe laquelle ! Une réserve, d'humains, de compétences, qui s'engage « à bloc » et dont il est pris conscience qu'elle devra être utilisée, entraînée.

Ces hommes et ces femmes devront être convoqués régulièrement, "équitablement", en restant vigilant sur les durées prévues et réellement exécutées des ESR.

Je souligne par là ce qui a été évoqué concernant la disparité « sélective » dans l'attribution des durées des ESR et la conséquence matérialisée par une certaine forme d'injustice fiscale. Il est évoqué la perspective de doubler les effectifs de la réserve selon l'engagement ou les intentions du président de la République. Cela me permet de vous confier ce que j'aurais



souhaité dire si le temps ne nous avait pas manqué. Il s'agit de sujets très contemporains qui deviennent une préoccupation majeure : le recrutement et la fidélisation.

« La force de la cité ne réside pas dans ses remparts ni dans ses vaisseaux mais dans le caractère de ses citoyens », clamait Thucydide. Le recrutement, savoir susciter l'engagement, dans la réserve, et dans notre Union, ce n'est pas que générer de l'attractivité, c'est aussi, et même surtout, faire comprendre.

Pourquoi ? parce que chacun, chaque citoyen en devenir, a une obligation de défense et qu'il est nécessaire d'aller au-delà d'un exposé sur la défense et sur ce que devrait être l'esprit de défense.

Il s'agit pour chacun de bien comprendre ce que l'on oublie un peu vite : notre pays est envié, convoité. La preuve en est que nombreux sont ceux qui souhaitent s'y installer... S'y réfugier. Cela acquis, il y a alors moins de difficultés à faire comprendre que nous avons quelque chose à défendre, ce sanctuaire précieux qu'est notre pays, la France et ses institutions. Plus on s'éloigne de ce pays plus la comparaison est convaincante.

La fidélisation, c'est une autre chose. Cela fait appel à un fond, un terreau : la culture. Ne dit-on pas que la culture est ce qui demeure dans

l'Homme lorsqu'il a tout oublié ? De fait, si par l'éducation, la scolarité, la « piquûre » culturelle, civique, voire civilisationnelle est bien dosée au départ, la poussée sera assurée avec une trajectoire de fidélité naturelle.

Cela ne doit pas masquer par ailleurs l'autre nécessaire versant qui permet la visibilité pour l'individu qui progresse. À savoir les récompenses et les distinctions qui se classent, selon la nature humaine, dans la flatterie et la reconnaissance. La reconnaissance, c'est aussi rendre visible au regard de la cité un état de modèle, d'exemple, sans oublier enfin qu'il est indispensable d'avoir des perspectives de "carrière". Alors, si cela est réuni, réussi, à l'instar par exemple du succès des « hussards noirs de la République » de la fin du XIX^e siècle, le temps jouera pour mettre en branle le peuple concerné par la défense de la patrie. On rejoindrait l'idéal des Lumières : « Je n'aime que la Patrie, ne crains que les Dieux, n'espère que la vertu », exprimé par Montesquieu.

Nos travaux dans nos régions, dans nos associations, dans le cadre du trinôme entre autres, deviennent support et vecteur important dans la dynamique recherchée.

Et pour nous entraîner dans ce challenge nouveau, je vous confirme la totale motivation de mon camarade et adjoint le colonel (R) Didier Mabire que l'on va proposer à vos suffrages.

Motivé en effet depuis de nombreuses années et que vous connaissez déjà bien par ses prises de contact. Il est de plus au cœur du dispositif de la formation des officiers de réserve, ainsi le fléchage vers notre Union de ces jeunes camarades sera d'autant plus efficace car à la source. Maintenant, je tiens à vous renouveler tous mes remerciements pour votre bienveillance. Remerciements emplis à la fois d'amitié, d'affection et d'esprit de franche camaraderie, avec une marque de gratitude particulière pour nos permanents. Merci, car 1^{er} VP ce fut un exercice plein d'humanité, chargé de belles rencontres. Je quitte donc le bureau confiant. ■

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

PAR LE COLONEL (R) DIDIER MABIRE
PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

Profession de foi prononcée lors du conseil d'administration de l'UNOR, le 18 novembre 2022.

CHER PRÉSIDENT, CHER PHILIPPE, MESDAMES ET MESSIEURS LES OFFICIERS

C'est ce soir un très grand honneur de m'exprimer devant vous. Afin que vous puissiez me connaître un peu mieux, je vais tout d'abord me présenter.

Concernant le volet militaire, je suis issu de la conscription : service militaire de mars 91 à juin 92. Après cinq mois de formation passés à l'École supérieure d'application du génie (ESAG), j'ai rejoint le 25^e régiment du génie de l'air (RGA) à Compiègne en tant que chef de section à l'instruction et plus précisément au peloton d'élève gradés (PEG). À l'issue du service national, j'ai aussitôt intégré la réserve en septembre 92, tout d'abord au centre d'éducation pour la réserve 27 (CEPR27) pour des activités de tir, rallye, raid et éléments de reconnaissance local (ERL). À la dissolution des CERP en 95, j'ai rejoint la délégation militaire départementale (DMD) de l'Eure dans laquelle j'ai occupé les postes d'officier traitant à chef du centre opérationnel (chef CO), avec la formation et le maintien en condition opérationnel de mes camarades de réserve, comme activité principale.

Depuis 1998, j'ai participé au montage et animation d'exercices au sein de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité (EMIAZDS) de Rennes. En complément, depuis quatre ans, je participe aux audits des DMD de la zone de défense lors d'exercices zonaux. En septembre dernier, j'ai été muté au J7 de l'EMIAZDS de Rennes.

Fort de cette expérience de terrain, depuis 2006 je participe à l'encadrement du stage OTIAD à l'ESORSEM, comme professeur adjoint puis maintenant comme directeur de stage. À la demande de l'EMA et de l'ESORSEM, j'ai même créé avec un autre camarade de réserve, le stage OTIAD sous-officiers.



Il est d'ailleurs à noter que ces stages OTIAD forment actuellement des officiers et sous-officiers de réserve et d'active : la réserve forme l'active...

Je suis diplômé ORSEM depuis 2007 et breveté depuis 2018.

Enfin, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs OPINT, tel que la tempête 99, plusieurs incidents climatiques (inondations dans le département), incident ferroviaire, des commémorations du D-DAY, le G8 à Deauville.

Concernant le volet civil, je suis directeur grands projet nationaux et internationaux dans une entreprise de chaudronnerie, tuyauterie, charpente métallique, DF Industrie basée, au Havre. Je suis marié, père de trois enfants et j'ai la joie d'être bientôt grand-père.

En m'exprimant devant vous ce soir, au moment de vous présenter ma candidature au poste de vice-président de notre Union, j'ai une très grande pensée pour tous nos anciens vice-présidents. C'est un flambeau

qui se transmet maintenant depuis 100 ans. Et si ce flambeau a pu se transmettre depuis tout ce temps et qu'il continuera à se transmettre encore durant de très nombreuses années, c'est que nous avons tous dans le cœur cette flamme qui nous anime. Celle de servir notre pays, d'être au service de la nation et de porter haut et fort nos trois couleurs.

J'ai pu échanger avec tous nos présidents régionaux, par téléphone pour certains, en visio pour d'autres et enfin de vive voix avec d'autres. Je tiens à vous remercier pour le temps que vous m'avez accordé ainsi que pour les échanges riches et en toute franchise que nous avons eus.

Lors de ces échanges, j'ai pu constater que vous aviez tous la même passion, la même fibre qui nous anime. Certains m'ont fait état, de grandes difficultés à maintenir des activités et surtout des effectifs, en raison de l'âge avancé des membres de nos AOR. Rassurez-vous, j'ai le même souci dans la mienne et j'ai même subi une perte de 25 membres en trois ans, décès.

Oui la suspension du service national nous a fait très mal, nous privant ainsi de notre vivier de nouveaux adhérents.

Mes camarades, ne perdons pas espoir pour plusieurs raisons :

- Gardons espoir au travers de cette nouvelle génération de réservistes qui arrive avec nos *ab initio*. Sincèrement j'en vois beaucoup passé lors des stages que j'encadre. Ils ont la même fibre que nous. J'ai pu échanger avec certains qui m'ont expliqué leur parcours pour atteindre le grade d'officier qu'ils portent aujourd'hui. C'est un vrai parcours du combattant. FIMR puis la FIOR et enfin la recherche d'une affectation sans aucune

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

aide, sans un listing de poste à pourvoir. Ils recherchent une affectation comme l'on recherche un emploi civil, il faut vraiment le vouloir et avoir la foi.

Cette foi les amènera à un moment vers nos associations et ils sauront reprendre le flambeau. Avec de nouvelles idées, de nouveaux outils tels que les réseaux sociaux qui, bien utilisés, sont un très bon vecteur de communication et donc de recrutement.

Bon nombre de présidents ou membres des CA de nos associations ont beaucoup donnés et sont essouffés, prenons le train en marche en allant chercher tous ces jeunes dynamiques et transmettons leur nos flambeaux.

La grande différence entre nous issus du service national et eux, c'est que nous nous étions obligés d'y aller, nous y sommes allés, cela nous a plu, nous y sommes restés. Eux n'ont aucune obligation, ils y viennent par esprit patriotique, envie de servir, envie d'être au service de la nation, c'est même plus respectable.

- Gardons espoir au travers de nos réservistes citoyens, là c'est différent. Ce sont nos chefs militaires qui reconnaissent en des civils un esprit de défense, des connaissances de nos outils de défense. Et les recrute pour des missions précises. C'est aussi un vivier de pure volontaire car eux ne sont pas rémunéré pour faire ce qu'ils font. Dont « facilement » recrutables si l'on est attractif.

- Gardons espoir car nous avons la chance que notre président de la République actuel, mette en application une promesse de campagne, par nécessité stratégique. Celle de doubler les effectifs de réserve. C'est pour nous une occasion unique de retrouver ce vivier de futurs adhérents que nous avons perdu. En toute logique, si ce recrutement fonctionne et toute propor-

tion gardée, les effectifs de notre union devrait doubler à l'avenir.

- Et enfin, gardons espoir, car nous avons la chance immense en ce moment d'avoir un MINARM réserviste comme nous. Le connaissant bien puisque membre de mon AOR, c'est une personne qui va vraiment à fond dans ses dossiers. Et je sais qu'il aura à cœur de mettre en application et d'obtenir des résultats dans la commande qui lui a été passée par le chef des Armées, celle de doubler les effectifs de la réserve opérationnel. Cela passera par la création de bataillons de réserve dans nos desserts militaires, ce qui redonnera de l'espoir à nos camarades ayant perdu tout espoir puisque basés dans des départements dépourvus de toutes emprises militaires.

Par ailleurs, comme nous l'a précisé le MINARM dans la préface de notre livret du centenaire, ils comptent grandement sur nous pour être des vecteurs, la cheville ouvrière pour le recrutement.

Soyons présent au côté de nos DMD, puisque cela passera principalement par eux, pour être des maillons forts et solides pour porter la bonne parole et favoriser ces recrutements et nos futurs réservistes nous rejoindront. Nos chefs seront par ailleurs favorables à nos AOR. Saisissons la main qui nous est tendue.

Concernant le recrutement, j'ai pu expérimenter plusieurs pistes dans mon département lorsque j'ai pris la présidence de mon AOR. Ces pistes m'ont permis de recruter bon nombre de nouveaux membres. Ces pistes sont des prises de contact avec différents acteurs du département et qui se sont avéré très riche en renseignement sur des réservistes jusque lors méconnus. Les principaux acteurs furent : la DMD, le MEDEF, les CORDEF, le député, le président du conseil départe-

mental, le commandant de groupement de gendarmerie.

Je vous invite à prendre des contacts dans vos départements : vous verrez cela porte ses fruits, pas avec tous, mais tout ce qui sera pris et pris.

De même, j'ai pu également entendre que certaines AOR commencent à se mettre en sommeil voire le sont déjà. C'est la pire des situations. C'est la perte assurée d'adhérents. Deux choix possibles : soit regrouper ces AOR avec une autre peu éloignée, soit les aider à remonter vers le haut de la vague en les aidant dans leur recrutement et activités.

J'ai en ce moment la chance d'aller très souvent à La Réunion pour mon travail. Ayant l'information par notre délégué général que l'AOR de La Réunion était peu voire pas active, j'ai contacté son président. Nous avons eu des échanges très constructifs et allons travailler ensemble en allant voire les OAR et chefs de corps des régiments locaux, rencontrer les commandant de compagnie de réserve, la DMD local afin de promouvoir l'AOR.

Nous allons même organiser une ou des activités où participeront des réservistes mais aussi du personnel d'active.

C'est assuré qu'ainsi cette AOR va repartir vers le haut.

Donc nouons des liens avec différents acteurs de nos départements, unissons-nous, l'union fait la force, optimisons nos efforts et enfin rayonnons autour de nous.

Solidement appuyée sur notre passé et résolument tournée vers l'avenir, continuons à porter haut et fort les valeurs de l'UNOR.

Vive nos AOR et leurs adhérents,
Vive l'UNOR,
Vive nos camarades d'active,
Vive la France. ■

 **INTERACTIVITÉ avec votre revue**  

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



CENTENAIRE DE L'UNOR

ANNÉE DE COMMÉMORATIONS DANS LE LIMOUSIN

Dans le cadre du centenaire de l'UNOR, quatre cérémonies se sont déroulées dans les différentes préfectures et sous-préfectures à l'initiative des trois AOR de la Région du Limousin.

La première étape de ce cycle s'est tenue le 14 avril 2022 à l'école Louise de Marillac à Limoges (87) dans le cadre de notre cérémonie annuelle des « Dessins de Noël pour nos soldats ». Le devoir de Mémoire et le Lien Armée-Nation étaient ainsi respectés.

LA CÉRÉMONIE À BRIVE

La deuxième cérémonie de commémoration s'est tenue le 15 août 2022 à Brive (19). Elle était intégrée à la 78^e commémoration de la libération de la ville par la Résistance. Les présidents départementaux de l'UNOR pour la Corrèze et la Haute-Vienne, ainsi que le délégué départemental de l'UNOR pour la Creuse, ont déposé notre gerbe, appelée la Gerbe du Centenaire.

La médaille du centenaire de notre Union a également été offerte à M. Frédéric Soulier, maire de Brive. Le discours a permis de remercier les autorités du département de la Corrèze qui nous ont fait le grand honneur de nous soutenir de si belle façon.



Les trois présidents des AOR du Limousin réunis lors de la cérémonie du 11 novembre à Limoges.



Dépôt de la Gerbe du Centenaire au monument de la Résistance et de la déportation à Guéret (Creuse).

LA CÉRÉMONIE À GUÉRET

La troisième cérémonie s'est déroulée le 25 août 2022 à Guéret (23). Elle fut là aussi intégrée à la 78^e commémoration de la libération de la Creuse et de la ville de Guéret. Notre commémoration a été marquée par la présence de nos camarades du bureau de l'UNOR, à savoir le colonel (R) Philippe Montalbot, premier vice-président et président national des AORT, et le lieutenant-colonel (R) Stéphane de Pauw, secrétaire général. Un grand merci à eux pour s'être joints à nous.

Les trois départements du Limousin (19, 23 et 87) étaient représentés et, comme

précédemment, nous avons déposé notre Gerbe du Centenaire. Après quoi, nous avons offert la médaille du centenaire à Mme Marie-Françoise Fournier, maire de Guéret, et au lieutenant-colonel Laurent Robert, DMD 23, représenté par le capitaine (R) Jean-Luc Avignon, affecté à la délégation militaire départementale de la Creuse.

Pour marquer la fin de cette matinée de commémoration, nous nous sommes retrouvés au cercle mixte de la caserne de gendarmerie Bongeot à Guéret.

La cérémonie de clôture de ce cycle de commémoration s'est enfin tenue le 11 novembre dernier à Limoges. ■



CENTENAIRE DE L'UNOR

UNE ÉQUIPE DE JEUNES AU RAID *LOMBARDIA* 2022

Dans le cadre du centenaire de l'UNOR, l'AOR 06 Nice Côte d'Azur a offert à sept réservistes des Alpes-Maritimes, du Var et des Bouches-du-Rhône, la participation à la compétition internationale *Lombardia* 2022.

Après une interruption, cette compétition internationale qui se déroule en Italie, a donc repris en 2022, du 9 au 12 juin. Pour avoir participé aux éditions précédentes, nous pouvons dire qu'elle est très physique. Elle permet aussi de réviser les connaissances nécessaires sur le terrain. Un groupe mixte, composé d'Alice, Emmanuel, Louise, Nicolas, Samy, Jonathan et Mathieu s'est porté volontaire pour participer à l'épreuve et porter le drapeau de l'UNOR Nice Côte d'Azur jusqu'à Varese-Bisuschio, en Lombardie.

Les résultats obtenus par nos jeunes camarades sont plus qu'honorables. Mieux encore, ils ont démontré surtout qu'une nouvelle génération existe pour re-



© DR

Les marches et déplacements tactiques s'opèrent dans un paysage magnifique.

prendre le flambeau, charge à nous de financer le projet, en l'occurrence de l'ordre de 2 000 €. Le principal poste était celui du transport (location d'un véhicule).

DE BELLES PERFORMANCES

Pour le côté reportage sur le vif, laissons la parole au sergent (R) Nicolas qui nous fait part de ses notes de terrain :

- 7 nations, 21 équipes dont 4 mixtes.
- Shooting rang : en équipe, tir d'appui au FN FAL à 80 m ; tir dynamique aux fusils d'assaut M4 et Benelli MR15,56 ; tir statique 15 m au Beretta 92F, cibles multiples ; tir individuel, dynamique au Benelli Super Nova 12 sur gong. Classement 4^e et deux brevets du tir de combat italien décernés.

- Départ du raid 23h55 : 30 km, 1 000 m de dénivelé en autonomie, topographie, etc. Temps réalisé 15h29.

- Débarquement amphibie : reconnaissance de cache d'armes, récupération de matériel nécessaire à la mission ; observation, prise et transmission de coordonnées pour sabotage d'objectif stratégique pont routier ; prise de renseignements de nuit avec vision nocturne ; établissement de bivouac tactique repos deux heures ; observation, identification, prise et transmission de coordonnées nature volume et attitude, call to fire, bombardement et ajustements de tir sur objectif, une section de MLRS en action et une colonne de chars en déplacement ; marche course



© DR

Les séances de tir se sont enchaînées durant ce raid en Lombardie.

commando ; identification de blindé d'infanterie, d'artillerie, cavalerie, génie, aéronef, européen et américain, russe, chinois, etc. ; prise de renseignement sur un camp de guérilla en forêt ; franchissement de rivière ; réaction et replis face à une embuscade ; X TAG armement et protection avec capteur infrarouge (prend en compte les zones d'impacts, points vitaux, protection balistique) ; sauvetage au combat, deux blessés, pose de tourniquet, pansement compressif, brancardage.

- Rapport de force 3 pour 4 : meilleure prestation pour aborder la situation, 2^e au résultat.

Un grand merci à l'UNOR Nice Côte d'Azur pour le support et les encouragements, ainsi qu'à l'UNUCI Lombardia pour l'organisation et son dévouement. ■



Sur les 21 équipes participantes, quatre étaient mixtes dont celle de l'UNOR Nice Côte d'Azur composée de deux filles et cinq garçons.

HOMMAGE POSTHUME À DENISE BASCETTO

Le 12 novembre 2021 s'éteignait subitement Denise Bascetto, ex-trésorière de l'UNOR Côte d'Azur. Ses obsèques ont eu lieu le 22 novembre 2021.

Active bénévole et dynamique, elle a assuré la gestion administrative et financière en appliquant un plan comptable dédié de 2010 à 2018. Un budget de fonctionnement restreint nécessitait de sa part l'utilisation attentive d'un tableau de bord rigoureux afin de pouvoir assumer les dépenses afférentes aux activités nationales et internationales auxquelles nous étions engagés.

N'ayant pu assister à ses obsèques en novembre 2021, en raison des restrictions sanitaires, une délégation de réservistes de la Bundeswehr du Schleswig Nord lui a rendu un hommage posthume émouvant le 28 mai 2022 au cimetière du Claus au Cannet (06) en déposant une gerbe aux couleurs franco-allemandes sur sa tombe. Était associé à cet hommage le chef d'escadrons (H) Noël Pujol, décédé en mars 2021, très impliqué et actif dans l'organisation de nos activités.

Assistaient à cette sobre cérémonie Michèle Almes représentant Yves Pigrenet, maire du Cannet, et Michèle Tabarot, députée des Alpes-Maritimes, ainsi que le médecin principal de marine Guy Paul Léger.

La délégation allemande comprenait le colonel de réserve Thorsten Martin, le lieutenant-colonel Gunnar Speck, l'adjudant Achim Urban, le caporal Hans-Jürgen Carstensen.

RENDEZ-VOUS AU STAND

La journée s'est prolongée par une réunion marquant le 100^e anniversaire de l'UNOR en présence du lieutenant (H) Fernand Morizot, président de l'UNOR PACA. Après une journée de quartier libre et afin de ne pas déroger à la règle, nous nous sommes retrouvés pour une séance de tir : 25 cartouches à 300 m cal 308 au Sig 510-4, 25 cartouches à 200 m cal 5.56 au Fass 90, 25 cartouches à 100 m cal 7.62x39 à l'AK 47. Un repas convivial a clôturé cette manifestation.

PAR LE MAÎTRE (H) BLAISE BASCETTO



Remise des diplômes et médailles du centenaire de l'UNOR.

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

TEXTE : CAPITAINE DE VAISSEAU (R) MICHEL LIÉBERT - PRÉSIDENT DE L'AOR 53



ARMÉE-NATION

7^e RALLYE CITOYEN

L'Association des officiers de réserve de la Mayenne a organisé le 21 mai dernier son 7^e Rallye citoyen inter-lycées multisports.

L'édition 2022 de ce rallye a réuni une soixantaine de bénévoles du département ainsi qu'une cinquantaine de concurrents en provenance de différents établissements scolaires mayennais. Ces jeunes sont issus des classes de seconde et de première des lycées. Les douze équipes présentes, chacune composée de quatre élèves, ont disputé huit épreuves sportives et citoyennes dont certaines en lien avec les associations locales.



Le Rallye inter-lycées alterne les épreuves sportives et intellectuelles.

ENDURANCE ET CONNAISSANCE

Ces épreuves étaient réparties sur toute la journée, de 10h00 à 16h00. Elles se sont déroulées sous un soleil radieux autour et sur le plan d'eau du Port à Changé (53) : course orientation, canoë, course d'endurance avec sacs à dos chargés, tir à l'arc. Le Centre d'incendie et de secours à quant à lui accueilli l'information sur le secourisme, et les salles des Charmilles hébergeaient trois ateliers : connaissance du monde combattant, connaissance de la justice, connaissance de la défense.



Les épreuves soumises aux concurrents étaient encadrées par les réservistes.

PRÉSENTATION DU CENTENAIRE

Après le temps des challenges et de la découverte est venu celui du recueillement. La journée s'est ainsi poursuivie par une cérémonie au Drapeau autour des autorités du département, Monsieur le préfet en tête, suivie d'une remise de prix.

Le lieutenant-colonel (R) Pascal Levasseur, délégué régional de notre Union pour les Pays-de-la-Loire, a fait une présentation précise de l'UNOR et de son centenaire. Puis c'est avec une certaine émotion que le capitaine de vaisseau (R) Michel Liébert, président de l'AOR 53, a remis la toute première médaille du centenaire de

l'UNOR à M. Peniguel, maire de Changé et hôte de cette septième édition de notre rallye. ■



Trois stands d'information étaient proposés aux participants et au public : Centre information et recrutement des forces armées, Centre service national et jeunesse, et enfin information Gendarmerie.

RENCONTRE AVEC UN DIRECTEUR DE COLLECTION

« LES DESTINS M'IMPRESSIIONNENT »

Fidèle à l'enseignement de son grand-père, Grégoire Thonnat est aujourd'hui conférencier et auteur de plusieurs ouvrages ludiques et savants, dont la série *le petit Quizz* aux éditions Pierre de Taillac.

Grégoire Thonnat, qui êtes-vous ?

Je suis né et j'ai grandi à Paris. Je viens du monde de la communication et des agences au sein desquelles j'ai travaillé après des études très classiques dans une école de commerce. J'ai été très vite attiré par la publicité et la création.

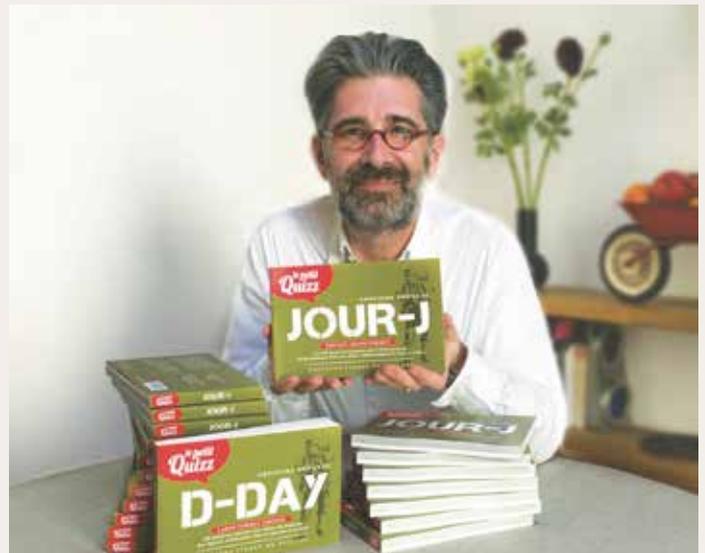
Au milieu des années 80, marquées par la multiplication et la liberté des médias, c'était un univers en plein essor. J'ai pu notamment intégrer l'agence Kendo, filiale du groupe EURO-RSCG (aujourd'hui le Groupe Havas) avant de rejoindre Saatchi comme directeur du développement commercial et d'autres groupes de communication.

À ce titre j'ai notamment participé, de manière active, à l'élaboration du plan de communication du passage à l'euro. Nous étions une trentaine sur ce sujet sensible qui concernait plus de 65 millions de Français. Ce fut un travail de titan à réaliser dans des délais records.

Cette expérience de même que les précédentes et les suivantes m'ont permis, je pense d'avoir une vision globale de la communication et de ses différents outils. J'ai pu ainsi œuvrer dans les relations presse, l'événementiel, le digital, la publicité, l'édition, la presse d'entreprise. Ces expériences m'ont d'ailleurs servi à créer la collection *le petit Quizz*.

En quoi cela vous a-t-il été utile ?

Travailler dans la publicité nécessite de faire passer le message, de le ramasser, de travailler en format court. J'ai été payé pendant des années pour que ces messages aient un impact réel sur les comportements, qu'ils influent le choix des personnes



© DR

que nous ciblions. D'ailleurs, notre société va de plus en plus vers ces communications très courtes. Twitter avec ses 280 signes maximum en est l'archétype. Quel éditeur accepterait maintenant de publier une biographie en trois tomes de 800 pages chacun, soit 2 400 pages au total, comme les éditions du Seuil l'avaient fait dans les années 1980 avec le *De Gaulle* de Jean Lacouture ?

Aujourd'hui, un tel projet est impossible car le lectorat n'a plus la patience de lire autant et l'éditeur n'a plus les moyens de prendre un tel risque.

La collection le petit Quizz aborde de nombreux aspects de l'histoire militaire. Avez-vous vécu aussi une expérience militaire ?

Je l'ai effectué à la base aérienne 122 de Chartres-Champhol, disparue en 1997 après la dissolution du Détachement Air. Je faisais partie du contingent 89/08. Je l'ai intégré peu après la fin de mes études de commerce et trop concentré sur ces dernières, je n'ai pas pris le temps d'anticiper mes douze mois sous les drapeaux.

Ma condition physique et quelques soucis de santé ne m'ont pas permis de monter en grade. L'expérience fut néanmoins intéressante car elle m'a permis de découvrir d'autres personnes et d'autres univers. Le service national était un vrai lieu de brassage social avec des profils différents. En ce sens, ces rencontres ont été formatrices et positives d'un point de vue humain.

D'où vous vient cette passion pour l'Histoire ?

J'ai grandi à deux pas de l'Hôtel des Invalides et je passais des journées entières dans ce lieu chargé de symboles et d'Histoire.

Je faisais partie des jeunes amis du Musée de l'Armée et j'écoutais avec avidité les vieux pensionnaires me raconter leurs histoires, leur parcours. Ce sont d'ailleurs ces destins d'hommes et de femmes qui ont servi notre pays, parfois jusqu'au sacrifice suprême, qui m'impressionnent le plus.

Revenons aux Petit Quizz. Comment expliquez-vous le succès de cette collection dont vous êtes le directeur ?

Comme j'ai commencé à vous le dévoiler, le format court est devenu une réalité et presque une nécessité physiologique. Pour attirer l'attention du lecteur, l'inciter à aller plus loin, cette collection s'inscrit dans leur « carte mentale » et dans leur niveau d'attention. Dans une société de l'immédiateté et du zapping, il faut aller à l'essentiel dans un format ludique et peu onéreux. Notre objectif est de mettre en perspective un sujet particulier et le rendre accessible en lui donnant un maximum d'informations. J'aime cette approche béotienne du *petit Quizz* qui répond aux questions les plus simples que tout un chacun se pose : *Pourquoi la couleur des camions de pompiers est-elle rouge ? Pourquoi parle-t-on de demi-brigade pour la 13^e DBLE ? Qui est le premier Compagnon de la Libération ? Dans quelles circonstances l'ordre a-t-il été créé ? Pourquoi appelle-t-on les soldats des Troupes de ma-*

rine des marsouins ou des bigors ? Qui est le premier mort de la Guerre 14-18 ?

Rien n'est d'ailleurs anecdotique et le texte fait l'objet de nombreuses relectures par des experts du sujet, en général des docteurs en histoire, des conservateurs de musées, etc. Les mots sont pesés, les chiffres précis, ce qui valide le sérieux de cette collection. Ce sérieux concourt, je le pense, à son succès. Nous avons vendu 20 000 exemplaires en huit mois, du *petit Quizz* sur la Grande Guerre et 40 000 en tout. Nous avons eu des retombées presse impressionnantes avec des journaux télévisés de TF1, de France 2.

Quel est votre personnage historique préféré et pourquoi ?

Quand j'étais petit, je nourrissais une passion pour Napoléon, ses grandes épopées, la Grande Armée, la construction politique, administrative et juridique de la France dont la Ve République, plus de 200 ans après, s'inspire toujours.



Avec l'âge, j'ai toujours conservé une affection pour l'Empereur mais je retiens surtout le De Gaulle du 18 juin 1940 qui avait une véritable vision militaire, stratégique mais aussi politique. C'est à cette date que commence le mythe. Il fallait entendre les Compagnons de la Libération parler de De Gaulle !

Quelle rencontre vous a le plus marqué ?

Elles sont nombreuses. J'en citerais deux. Celle avec les sapeurs-pompiers de Paris et avec la 13^e DBLE que j'ai rencontrés pour préparer les deux ouvrages que le *petit Quizz* leur a consacré. Dès que je le peux, je m'immerge dans leur milieu. C'est ainsi que je suis allé à la caserne de la BSPP de Montmartre, pendant 48 heures. J'y ai notamment effectué une garde de 24 heures non-stop, avec trois jeunes pompiers d'une vingtaine d'années, soit l'âge de mes enfants. Au cours de nombreuses interventions (NDLR : il y en a une toutes les 60 secondes sur l'ensemble du rayon d'action de la BSPP) que nous avons réalisées, nous avons côtoyé de nombreuses situations.

La première intervention de la journée, à 07h45 était une personne âgée de 85 ans qui baignait dans son sang. Quand je suis arrivé au pied de l'escalier, j'ai vu l'ascenseur. J'ai machinalement appuyé sur le bouton puisque la victime était au 5^e étage. J'ai vite appris que les pompiers ne prennent jamais l'ascenseur et qu'ils montent avec leur matériel, à pied. J'ai aussi vite compris pour-

quoi ils effectuaient autant de sport tous les jours. Il ne leur est pas possible d'avoir une défaillance physique. Ils doivent être au top tous les jours, plus encore quand il s'agit des personnes de plus de cent kilos à bout de bras sur plusieurs étages parfois étroits. Ces hommes et ces femmes sortent vraiment de l'ordinaire.

Et votre seconde rencontre à la 13^e DBLE ?

J'ai passé cinq jours en immersion sur le Plateau du Larzac en juin 2021. C'est une expérience unique. J'ai été accueilli avec beaucoup d'égards et d'attention. Le chef de corps m'a fait faire le grand tour avec les soldats et caporaux-chefs, les sous-officiers, les officiers subalternes et supérieurs.

J'ai pu redécouvrir un peu les sensations que j'avais connues sur le champ de tir de mes classes. J'ai surtout vécu le quotidien des légionnaires venus d'horizons différents : Maroc, Argentine, Corée du Sud, Japon, Russie, Ukraine, Hongrie...

Les cérémonies de naturalisation française sont particulièrement poignantes. On retrace le parcours du futur naturalisé qui devient français par le sang versé : Untel a porté secours sous la mitraille à un de ses camarades, un autre a été blessé lors d'une attaque contre l'ennemi au Sahel, etc. J'ai pu lire dans les yeux des soldats la fierté de recevoir la nationalité comme une très grande récompense.

À l'issue, le chef de corps a appelé Hubert Germain, le dernier

Compagnon de la Libération, ancien de la 13^e DBLE et ancien de Bir-Hakeim. Le colonel lui a dit : « *Mon Lieutenant, nous avons plein de photos de vous, partout sur le camp* ». Réponse d'Hubert Germain, sur un ton taquin et humoristique : « *J'espère bien* ». Les 8 ou dix qui étions autour du poste téléphonique avons éclaté de rire. C'est un moment inoubliable. Je pourrais aussi évoquer mes rencontres avec Daniel Cordier et Pierre Messmer, tous les deux Compagnons de la Libération.

Quels sont vos projets pour les prochains mois ? Un Petit Quizz sur la réserve ou la Garde nationale ?

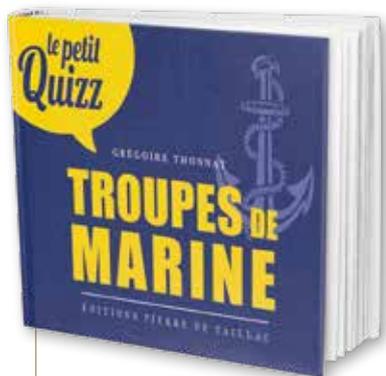
Nous avons environ huit *petit Quizz* en préparation, mais certains restent encore à l'état embryonnaire. Cependant, nous allons publier début 2023 un *petit Quizz* sur Napoléon avec le Musée de l'Armée.

C'est un projet qui aurait dû voir le jour en 2021 à l'occasion du bicentenaire de la mort de l'Empereur mais le Covid a décalé le projet. Il sera imprimé en version bilingue (français/anglais) tout comme celui que nous allons consacrer à Louis Pasteur en collaboration avec l'Institut Pasteur. En dehors des projets d'édition destinés à la vente en librairie, nous pouvons également écrire des *petit Quizz* sur commande, comme nous l'avons fait par exemple pour Citroën à l'occasion de ses 100 ans. ■

CULTURE

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

LU POUR VOUS



LE PETIT QUIZZ - TROUPES DE MARINE

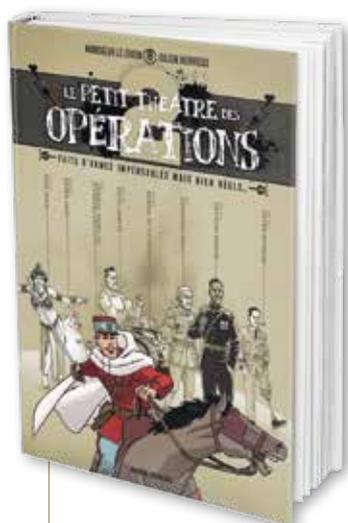
Les troupes de Marine (TDM) ont été créées en 1622, il y a 400 ans, par le cardinal Armand du Plessis, duc de Richelieu, sous le vocable de Compagnies ordinaires de la mer.

Elles ont eu au fil des ans et des siècles d'autres appellations, avant de prendre définitivement en 1961 leur dénomination actuelle. Les artilleurs de marine sont appelés « bigors » et les fantassins « marsouins ». Pourquoi donc ces dénominations ? Qu'appelle-t-on aussi le « petit-déjeuner colo ? » Quelle est l'une des grandes spécialités historiques des TDM ? Quels sont les sept régiments TDM décorés de la Croix de la Libération sur un total de neuf pour toutes les unités françaises ?

Grégoire Thonnat qui dirige la collection du *petit Quizz*, offre la possibilité aux jeunes et moins jeunes de revoir les fondamentaux sur cette subdivision d'arme de l'infanterie. Un moyen à la fois ludique et pertinent pour en savoir plus sur l'ancre d'or, le calot, la dernière cartouche, les éperons ou encore la dernière charge baïonnette au canon. ■

Après la 13^e DBLE, les Compagnons de la Libération, le Jour J, la Grande Guerre, et la Marine, la collection du petit Quizz rend cette fois-ci un bel hommage aux bigors et marsouins.

AUTEUR : GRÉGOIRE THONNAT
Éditions Pierre de Taillac - 6,90 €



**PETIT THÉÂTRE
DES OPÉRATIONS
TOME 2**
FAITS D'ARMES
INCROYABLES
MAIS BIEN RÉELS

Dans le monde judiciaire, un tel acte est qualifié de récidive. Il s'applique très bien aux deux coauteurs de cette bande dessinée haute en couleurs et en

histoires rocambolesques.

Le premier tome, paru en mars 2021, avait mis en lumière les faits d'armes impensables, mais bien réels, de nombreuses actions et héros oubliés : la résistance héroïque des fusiliers marins bretons de la bataille de Dixmude en octobre 1914, la bataille de Pont-Saint-Louis en juin 1940, le soldat Albert Roche qui a réussi, à lui tout seul, à faire 1 180 prisonniers allemands pendant la Première Guerre mondiale, etc.

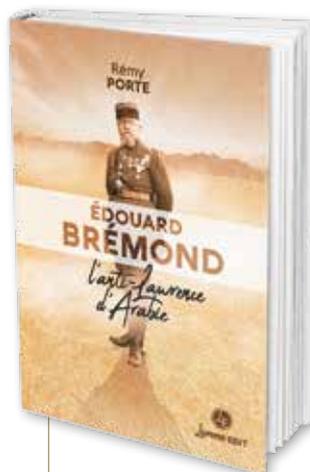
Dans ce deuxième tome – le troisième est déjà en préparation – les auteurs retracent les exploits de Douglas Bader, aviateur amputé des deux jambes après un accident en 1931. Reprenant miraculeusement du service en 1940, il enchaîne les victoires devenant un « as » avec 30 victoires dont 22 en seulement quinze opérations !

Toute aussi passionnante est l'histoire méconnue de la bataille de Stonne en 1940 qui voit s'affronter les chars Renault Blbis « Eure » puis « Riquewihr » aux blindés allemands. Le premier en détruit treize ainsi que deux canons antichars. Le second achève le travail avant que la ville ne retombe entre les mains allemandes. Au total, Stonne est prise et reprise 17 fois ! À souligner que le chef de char « Eure » s'appelait Pierre Billotte.

Le lecteur qui croisera le destin tragique de Mata Hari, et celui autant héroïque que chaotique d'Eugène Bullard, s'étonnera de la charge de la cavalerie française qui précipita l'armistice bulgare en septembre 1918. Il s'émerveillera des exploits du sniper finlandais Simo Häyhä. ■

*Même si le ton est toujours humoristique et décalé,
toutes les histoires sont vraies.*

AUTEURS : MONSIEUR LE CHIEN ET JULIEN HERVIEUX
Éditions Fluide Glacial - 14,90 €



ÉDOUARD BRÉMONT
L'ANTI-LAWRENCE
D'ARABIE

Le lieutenant-colonel (er) Rémy Porte s'est une nouvelle fois plongé dans les archives, cette fois pour présenter la vie militaire du général Édouard Brémont (1868-1948). Quelle vie pour ce fils d'un négociant soyeux lyonnais qui est monté à la capitale dans les années 1860 !

Entré au 99^e rang sur 450 élèves-officiers à Saint-Cyr en 1888, il sort 22^e sur 435 deux ans plus tard. Il rejoint sa première affectation, le 1^{er} régiment de tirailleurs algériens à Blida. Il participe à l'expédition de Madagascar dans laquelle il est notamment chargé de l'approvisionnement. L'expédition s'achève sur un bilan humain assez triste : 16 tués au combat (dont un officier), 97 blessés et 4 463 sous-officiers et soldats décédés du fait de maladies.

Rare fantassin à réussir le concours de l'École supérieure de guerre, il retourne en Algérie et il est vite repéré pour ses compétences en langue arabe. Commence alors pour lui une carrière qui s'effectuera essentiellement outre-mer. Quand la Guerre de 14 éclate, il rejoint le front de l'Est et commande le 2^e bataillon du 263^e RI où il est blessé à l'épaule. Promu lieutenant-colonel, il passe au 319^e RI puis commande le 64^e RI avant d'être mis à disposition du ministre de la Guerre. Il est alors nommé chef de la mission militaire française en Égypte.

Tout le long des 220 pages de l'ouvrage, Rémy Porte nous dresse plus que le parcours d'un officier à la carrière exemplaire et parfois incompris. Il nous fait plonger dans les arcanes de ce que le général De Gaulle appela dans ses *Mémoires* « L'Orient compliqué », avec ses jeux d'influence et de pouvoirs, avec ses pièges, ses chausse-trapes, ses trahisons.

Il nous montre aussi, en Brémont, un chef militaire discipliné (trop ?), très politiquement affûté et qui de surcroît prend soin de ses hommes et les valorise. Même Lawrence d'Arabie rend hommage à sa « bête noire » en disant que « c'est le seul vrai soldat du Hedjaz ». ■

Au-delà de la biographie, l'auteur nous éclaire sur le contexte géopolitique tendu au Moyen-Orient et sur les luttes d'influence sur ce terrain, entre le Royaume-Uni et la France.

Au-delà de la biographie, l'auteur nous éclaire sur le contexte géopolitique tendu au Moyen-Orient et sur les luttes d'influence sur ce terrain, entre le Royaume-Uni et la France.

AUTEUR : RÉMY PORTE
Éditions Lemme Edit - 20 €



QUI A CASSÉ ENIGMA ?

De nombreux ouvrages et films ont déjà été consacrés à l'histoire de la machine Enigma et à celle d'Alan Turing qui en a cassé le code, inventant par la même occasion l'un des premiers ordinateurs.

C'est cependant la première fois qu'un ouvrage – en l'espèce une bande-dessinée –

se penche sur l'histoire qui a précédé cette découverte. Qui plus est, l'histoire bénéficie des archives déclassifiées par la DGSE qui a rompu avec son habituelle discrétion en apposant son logo sur la couverture du livre !

En fait, toute l'histoire d'Enigma commence à l'automne 1931 quand un employé du chiffre allemand, Hans-Tillo Schmidt, se rend à Verviers, en Belgique. Il y rencontre par l'intermédiaire d'un agent trouble, Rodolphe Lemoine, un certain M. Barsac. Il s'agit en réalité le capitaine Gustave Bertrand du 2^e bureau. Déçu par son pays, Schmidt donne contre espèces sonnantes et trébuchantes, l'un des secrets les mieux gardés de la Reichswehr.

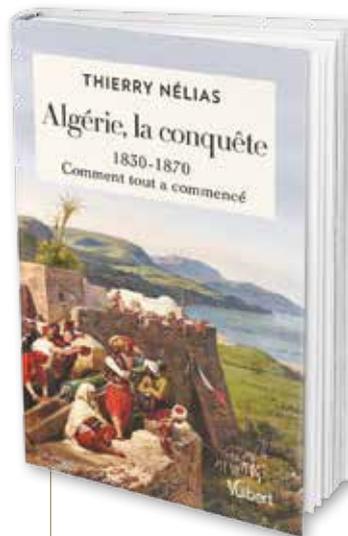
De retour à Paris, le capitaine Bertrand peine à convaincre ses supérieurs de l'intérêt majeur de sa découverte. Ayant besoin d'appuis, il part à Londres puis à Varsovie où il rencontre notamment Marian Rejewski et ses collègues du Biuro Szyfrów, le bureau du chiffre du renseignement militaire.

À travers cette BD passionnante, efficace et au trait de qualité, le lecteur plonge dans l'histoire cachée de cette machine dont le décodage permettra aux Alliés d'avoir un réel avantage stratégique. Il prendra conscience qu'il a fallu mobiliser de nombreuses personnes, des espions aux chiffreurs, et que cette quête de l'ombre fut longue : environ quinze ans. Elle a coûté la vie à des dizaines de héros, morts dans des conditions parfois atroces. ■

Une BD qui rend justice au travail très collaboratif entre les services de renseignement français et polonais qui ont pu résoudre l'énigme Enigma.

AUTEURS : LELIO BONACCORSO, FABIEN TILLO, DERMOT TURNIG

Éditions Nouveau monde - 19,90 €



ALGÉRIE, LA CONQUÊTE 1830-1870 COMMENT TOUT A COMMENCÉ

Dans quelques années (2030), la France se souviendra que deux cents auparavant, le roi Charles X avait envoyé ses troupes pour laver plusieurs affronts du dey Hussein d'Alger. Tout d'abord celui du 30 avril 1827 quand il a souffleté avec son éventail le

consul Pierre Deval. Puis celui d'août 1829 quand un navire français avait quitté le port d'Alger sous les bombardements.

Le frère de Louis XVI trouvait là deux occasions de créer un corps expéditionnaire qui partit de Toulon le 25 mai 1830. Libérer l'Algérie de l'influence turque pourrait en constituer un troisième. Quatre jours auraient suffi à traverser la Méditerranée et atteindre Alger. Mais un vent mauvais contraignit les navires français à se dérouter sur Palma de Majorque et d'attendre le retour du beau temps. Le débarquement a lieu finalement le 14 juin à l'aube.

La conquête de l'Algérie a commencé. Le corps expéditionnaire se rend maître d'Alger le 5 juillet, au prix tout de même de 415 morts et 2 160 blessés côté français. Si les chefs de tribus arabes commencent à se soumettre un à un, un esprit de résistance va se diffuser avec Abd-el-Kader qui, comme son père, appelle au djihad.

La chute de Charles X, l'avènement de Louis-Philippe, puis la proclamation de la II^e République et du Second Empire vont venir rebattre les cartes d'une conquête qui va, pendant quelques années, osciller entre régime militaire et régime civil.

Ce récit inédit des premiers temps de la présence française en Algérie foisonne de détails sur cette « colonisation » qui s'est révélée très compliquée, sur la valse des généraux qui ont dirigé cette enclave française, sur le sort de ces Français qui ont quelquefois tout quitté en métropole pour s'installer sur ces terres parfois arides et qui en sont revenus... ■

L'auteur qui s'appuie sur de multiples sources d'époque et nous fait revivre un passé trop méconnu, dresse un tableau fascinant d'une conquête qui restera fragile.

AUTEUR : THIERRY NÉLIAS

Éditions Vuibert - 19,90 €



MARCEL REBOURSET, LE PRÉFET OUBLIÉ DE LA LIBÉRATION

Peu de personnes se souviennent que Marcel Rebourset a été, pendant quelques mois, le préfet de la Moselle au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Son attitude mesurée a permis de maintenir une certaine stabilité dans la région qui n'était alors qu'une poudrière. Son agilité politique et sa discrétion ont aussi permis à la région de ne pas sombrer dans la quasi-guerre civile qui s'annonçait.

Jamais le commandant de réserve Rebourset, qui s'est illustré en qualité d'officier de complément sur les champs de la bataille de la Guerre 14-18, ne s'est glorifié de ses exploits qui lui ont tout de même valu la Légion d'honneur et six citations au feu. L'homme était trop simple et trop modeste.

Son attitude sera tout aussi déterminante pendant la Guerre 39-45 au cours de laquelle, après sa démobilisation, il s'engage dans la Résistance et prépare la mise sur pied, en 1944, d'une division de cavalerie.

Comme le souligne avec justesse l'auteur, on s'étonne que Marcel Rebourset n'ait pas été fait Compagnon de la Libération par le général De Gaulle dont il était très proche. C'est d'ailleurs ce dernier qui le nomme préfet de la Moselle avant qu'il ne poursuive sa carrière d'avocat et ne prenne les rênes de l'UNOR entre 1946 et 1954, après la mise en sommeil forcée de l'association en 1940. Il était temps de rendre hommage à cet homme au parcours exceptionnel, patriote et d'une rare discrétion. ■

L'auteur nous fait revivre les grands moments de l'un des anciens présidents de l'Union nationale des officiers de réserve, un homme discret au service de la France.

AUTEUR : CHRISTIAN MÉROT
Éditions Paraiges-Terre
d'entre-deux - 18 €

LE JOURNAL

Octobre 1781 : le jeune Nathan Prius, simple conscrit au service de l'armée d'indépendance des États-Unis, s'échine à écrire à l'abri de la pluie quelques lignes pour le périodique *Richmond News*, dirigé par George Ellis. Il est repéré par son général, le marquis de La Fayette. Il est en effet rare qu'en ces temps les soldats soient lettrés et sachent écrire.

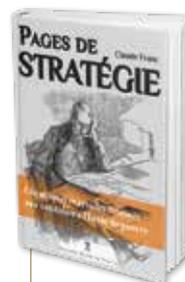
Mais Ellis a le malheur d'avoir choisi le mauvais camp : celui des Anglais. Il enrage de voir les indépendantistes défiler dans les rues de Richmond. Quand Prius rend visite à son patron pour lui vendre de nouveaux feuillets racontant la fin de cette guerre d'indépendance, il propose de composer lui-même la planche et de signer son article. Ellis refuse. Pour cause : depuis le début de la guerre, l'éditeur s'est approprié sans vergogne la paternité des écrits de Prius, tout en le payant au lance-pierre.

Nathan Prius décide alors de prendre son indépendance en éditant lui-même le *Liberty*. Entre les deux hommes la guerre est déclarée. Sur la base d'une fausse accusation, Ellis fait jeter Prius en prison et assassine sa femme. Sur fond de guerre d'indépendance et de guerre avec les peuples autochtones, les auteurs livrent un honnête opus sur la création de ce journal qui deviendra par la suite un empire de presse.

Le scénario posthume de Patrice Ordas (décédé en décembre 2019) affiche une retranscription historique et un réalisme d'une rare qualité, sans tomber dans le romantisme et les travers westerniens propres à cette période. ■

Cette BD qui n'aura très certainement pas de suite, engage également une réflexion sur l'éthique et sur le verbe. Pas inutile par les temps qui courent !

AUTEURS : PATRICE ORDAS, PIERRE TARRAL
Éditions Grand Angle - 14,90 €



PAGES DE STRATÉGIE

Chaque breveté de l'École de guerre le sait, les deux premiers mots de la guerre sont le plan et la vérité ! La stratégie

mise en place se trouve, presque à coup sûr, mise en défaut. Il faut parfois revenir aux fondamentaux tout en faisant preuve d'intelligence de situation.

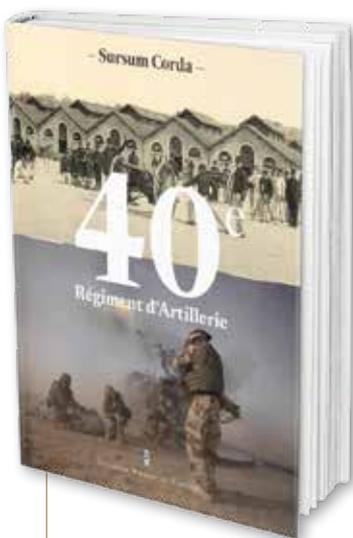
Pages de stratégie permet ce retour aux concepts de base, grâce au colonel (er) Claude Franc. Ce dernier, autoproclamé « vieux kroumir », c'est-à-dire un ancien blanchi sous le harnais, a décidé de rassembler quelques notes de synthèse rédigées à l'attention des candidats à l'École de guerre. Il ne se limite pas aux seuls exemples nationaux et invite le lecteur à élargir son esprit.

Ainsi peut-on avoir une vision finalement différente du pacte germano-soviétique d'apparence diabolique et machiavélique ; de l'entrée en guerre de l'Italie en 1915 où l'on se demande finalement qui est le dupe de l'autre, etc.

Pour lui, l'opération franco-britannique de Suez était un échec programmé. L'auteur casse aussi quelques mythes comme celui du rouleau compresseur russe pendant la Première Guerre mondiale, ou encore que le Front populaire était un gouvernement pacifiste et responsable de la défaite. Or Léon Blum avait compris que la guerre d'Espagne n'était que le prélude à un conflit majeur. Il avait en conséquence fait débloquer plusieurs dizaines de milliards de francs pour réarmer la France. Un plan dont l'échéance venait en 1943 ! Le laisser-aller budgétaire de l'entre-guerre aura donc été fatal au pays. ■

Entre histoire militaire, stratégies générale et opérationnelle, et relations internationales, le colonel (er) Claude Franc offre un vademécum complet et utile.

AUTEUR : CLAUDE FRANCE
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €



40^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE

Le 40^e régiment d'artillerie (40^e RA) a été créé le 1^{er} octobre 1894 à partir des batteries de nombreux autres régiments : 15^e, 17^e, 24^e, 25^e, 27^e, 31^e, 34^e et 35^e RA.

Il stationne alors dans trois villes : Saint-Mihiel, Verdun, et Stenay. Le dépôt est quant à lui situé au Camp de Châlons, à Mourmelon-le-Petit.

C'est le colonel Rossin qui, le premier, commande le 40^e RA. Les militaires se voient doter du fameux canon de 75 mm en 1897 qu'ils emploieront intensément pendant la Première Guerre mondiale. Après le baptême du feu lors de la bataille des frontières, le 40^e RA prend part à l'offensive de Champagne (1915), à Verdun (1916), à la bataille de l'Aisne (1917) et aux combats de Lorraine (1918).

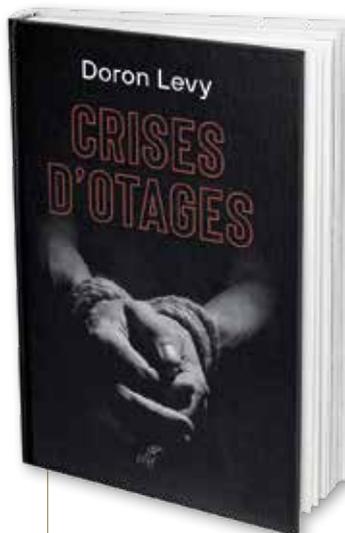
Le régiment est réorganisé après-guerre et devient momentanément régiment d'artillerie de marche (RAM) avant de reprendre son nom de 40^e RAC (artillerie de campagne) puis d'être dénommé, en 1929, 40^e régiment d'artillerie nord-africain (RANA).

Quand survient la Seconde Guerre mondiale, le 40^e RANA subit la Drôle de guerre avant de s'engager pleinement dans la bataille des Flandres et la campagne de France. Après l'armistice, des éléments du régiment rejoignent la France libre et font renaître cette prestigieuse unité.

Ils débarqueront à Utah-Beach le 1^{er} août 1944 pour participer à la libération de la Normandie, puis de Paris avec la 2^e DB. Ses missions ultérieures le mèneront sur d'autres théâtres et opérations : ex-Yougoslavie, *Licorne*, *Sangaris*, Afghanistan, Liban, Guyane, *Serval*, *Barkhane*, *Chammal*, etc. ■

Entre histoire mémoire et tradition, l'historienne Camille Vargas nous invite à découvrir, à travers cet ouvrage richement illustré, l'un des plus glorieux régiments d'artillerie.

SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE VARGAS
Éditions Pierre de Taillac - 39,90 €



CRISES D'OTAGES

La prise d'otages est une pratique vieille comme le monde dont les premiers récits datés remontent à 1 500 ans avant Jésus-Christ, sous le pharaon Thoutmôsis III. Celui-ci avait réussi à capturer 340 otages cananéens qui avaient été « rééduquer » puis renvoyés chez eux pour administrer leur pays au nom du pharaon !

Cette pratique s'est développée

pour connaître un pic d'activité – y compris médiatique – pendant la seconde moitié du XX^e siècle avec les braquages de banque, les enlèvements crapuleux à des fins purement financières (baron Empain) ou politiques et stratégiques entre États et proto-États (François Claustre, Ingrid Bettancourt, Hervé Chesquière, Stéphane Taponnier, Denis Alex, etc.).

L'auteur, Doron Levy, est expert en sécurité. Il souligne le développement du kidnapping business où les otages à forte valeur ajoutée peuvent être enlevés par des criminels puis revendus ou cédés à des entités terroristes ou sécessionnistes. C'est ainsi que le « gangstéro-djihadisme » a connu son heure de gloire au début des années 2000.

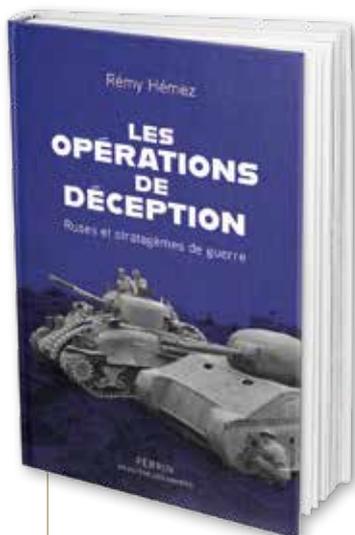
Les frontières restent floues entre le politique et le crapuleux, et ce que Doron Levy appelle la prise d'otages de masse n'est pas une nouveauté. Les autorités et les familles sont confrontées à ce dilemme : négocier ou payer ? Le choix est simple : la rançon ou la mort !

Arme de chantage et parfois bouclier humain, l'otage doit bien souvent sa survie ou sa mort à un concours de circonstances, heureux ou malheureux, à l'image de l'agent de la DGSE, Denis Alex, assassiné par les Shebabs et Charles Ballard, directeur de l'ONG Acted, libéré par le paiement d'une rançon.

Finalement, quelle logique anime les différents protagonistes, en particulier les preneurs d'otages dont certains finissent par devenir bourreaux ? Comment se reconstruire après ? ■

Autant réflexion sur l'industrie du kidnapping que manuel de survie pour une situation d'exception, cet ouvrage fait plonger le lecteur dans le côté sombre de l'âme humaine en lui donnant toutefois quelques lueurs d'espoir.

AUTEUR : DORON LEVY
Édition Éditions du Cerf - 20 €



LES OPÉRATIONS DE DÉCEPTION RUSES ET STRATAGÈMES DE GUERRE

Pratique de guerre à la fois ancienne et méconnue, la déception n'a rien à voir avec la ruse ou le stratagème. Il s'agit d'une manœuvre de niveau stratégique, tactique et opératif qui s'appuie sur

trois moyens : la dissimulation, la simulation et l'intoxication. L'état final recherché est le même : tromper l'ennemi et lui faire croire à une illusion qui doit causer sa perte.

La dissimulation peut utiliser comme procédés, le camouflage (physique, sonore...), le contre-renseignement et bien d'autres modes d'action. L'intoxication peut revêtir la forme d'actions politico-diplomatiques, de diffusion de faux-ordres, de rumeurs. Quant à la simulation, elle semble plus protéiforme : travaux de génie factices, trafic radio intense, reconnaissance d'une zone où l'on ne compte pas faire l'effort, etc. Cependant, de telles pratiques doivent s'inscrire, en théorie, dans un champ juridique bien établi : celui du droit de la guerre et de la Convention de Genève notamment.

Il doit aussi, selon son auteur, officier du génie et breveté de l'École de guerre, s'inscrire en cohérence avec un certain ordre culturel et éthique mais aussi être en phase avec les « *allocations des ressources* ».

La numérisation de l'espace de bataille rebat les cartes de cette déception offrant « *un terrain fertile à un renouveau des opérations de déception* », poursuit le colonel Remy Héméz. Après un long chapitre sur les fondamentaux de cette pratique, il propose un large panel historique de cet « *art majeur* », à travers l'histoire récente, de la Première Guerre mondiale à nos jours.

Pour lui, nul doute que les opérations de déception vont constituer un domaine d'importance dans les prochains conflits, la Russie et l'Ukraine nous en offrant un avant-goût. OÙ l'on comprend aussi que « *dans l'art de la guerre, violence et intelligence sont indissociables* ». ■

Au-delà de son aspect historique, cette « Bible » sur les opérations de déception apporte une réflexion sur la manière dont il faudrait constituer les états-majors à l'ère numérique.

AUTEUR : REMY HÉMEZ
Éditions Perrin/ministère des Armées - 24 €



LES MYTHES DE LA GRANDE ARMÉE

Comme l'a remarqué notre confrère du Figaro, Jean Se-villia, « *le nombre de livres pa-rus sur Napoléon depuis deux siècles est supérieur au nombre de jours qui nous séparent de sa mort* » soit environ 75 000 jours !

Il y en a un peu moins sur la Grande Armée, et s'attaquer à cette « montagne » qui a forgé

le mythe des Grogards n'est pas une sinécure.

Les deux historiens, Thierry Lentz et Jean Lopez, ont fait appel aux huit meilleurs connaisseurs de la période impériale pour démonter à la fois la légende blanche, la bonapartiste et la légende noire, véhiculée par les Anglais.

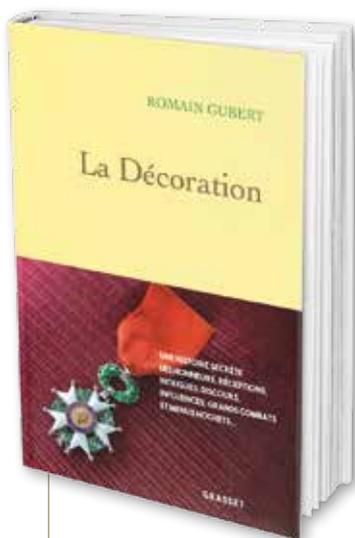
François Houdecek revient notamment sur le fait que Na-poléon ait été « *le dévoreur de la jeunesse française* ». Avec beaucoup de minutie, il décrit le système de recrutement des conscrits. L'on apprend notamment que près d'un tiers des jeunes hommes en âge de combattre sont réformés « *du fait de leur mauvais état physique* » ; que des valides tentent de se soustraire aux armées par différents subterfuges, quitte à payer un remplaçant pour les plus fortunés, etc.

Non, le « général Hiver » n'a pas anéanti la Grande Armée. D'une part parce que « *le thermomètre ne descendit durablement au-dessous de zéro qu'à la fin de la première semaine de novembre (1812)* » et d'autre part parce qu'à cette date, « *la Grande Armée est déjà réduite au quart de son effectif initial* », souligne Antoine Reverchon.

Non, Napoléon n'ignorait rien des choses de la mer malgré ce qu'a pu laisser croire la défaite de Trafalgar. Non, tous les Grogards ne regardaient pas tous Napoléon comme un Dieu. ■

Un ouvrage sérieux, instructif et passionnant qui, une fois pour toutes, remet les pendules à l'heure sur cette Grande Armée qui selon les temps et les modes a été trop adulée et trop méprisée.

SOUS LA DIRECTION DE THIERRY LENTZ ET JEAN LOPEZ
Éditions Perrin - 23 €



LA DÉCORATION

Décrocher la Légion d'honneur constitue un Graal pour de nombreuses personnes. « La rouge », que l'on soit chevalier ou Grand-Croix, fait rentrer le récipiendaire dans une sorte de caste, une « élite ». Celle de ceux qui ont bien mérité de la Patrie et que cette dernière reconnaît, et honore à hauteur de leur investissement de leur dévouement.

Ils sont peu chaque année, surtout depuis qu'Emmanuel Macron en a réduit le contingent : 1 500 à titre civil et 1 100 à titre militaire. Pour ce dernier contingent, il doit être réservé au minimum à 75% au personnel d'active.

À travers son ouvrage, le journaliste et essayiste Romain Gubert dont l'histoire ne dit pas s'il aimerait lui-même la recevoir, narre l'odyssée de cet ordre national qui comporte de multiples facettes. Il mène l'enquête, précise et minutieuse, sur ceux qui l'ont refusée, ceux qui auraient aimé voir leur nom inscrit dans le décret présidentiel, mais aussi sur ceux qui en ont été déchus, ceux qui l'ont reçue et qui l'ont renvoyée.

Il traque les César Birotteau, les Aristide Saccard et les Gérard Duroy des romans de Balzac, Zola et Maupassant. Il débuse les intrigants et les arrivistes ! Le lecteur croise tour à tour l'ancienne ministre Noëlle Lenoir, le conseiller Alain Minc, le professeur de criminologie Alain Bauer.

On aurait aimé qu'il cite cette anecdote qui est arrivée à Georges Clemenceau. En qualité de président du Conseil, il reçut un courrier d'un quidam qui lui tint ces propos. « *Monsieur le président, vous m'aviez promis la Légion d'honneur...* ». Réponse du Tigre : « *C'est bien volontiers que je vous l'accorde. Il vous faut maintenant la mériter* ». Car dans cette décoration, tout est aussi une question d'honneur. Avec lui « *ça brille dans le cœur* ». ■

Entre tendresse, sérieux et ironie, Romain Gubert nous fait plonger dans les arcanes d'une décoration convoitée à travers laquelle la notion d'honneur républicain est souvent à géométrie variable.

AUTEUR : ROMAIN GUBERT
Éditions Grasset - 22 €



VIE ET MORT D'UN SOLDAT D'ÉLITE MAXIME BLASCO

Quel destin que celui du sergent Maxime Blasco, mort pour la France le 24 septembre 2021. Surtout quel exemple à suivre pour les jeunes générations.

Lui, le jeune garçon turbulent qui faisait un peu les quatre-cents coups, qui ne supportait pas l'injustice, l'école, et peut-être encore moins l'autorité, celui qui énervait ses sœurs, qui cherchait sa voie, et affichait parfois un esprit bagarreur, s'est finalement engagé au 7^e bataillon de chasseurs alpins après être allé à un forum sur les métiers de la Défense.

Il y a trouvé de quoi dépenser son énergie, il y aussi découvert un fort esprit de camaraderie, un esprit de corps que seuls les militaires peuvent connaître. Tireur d'élite dans un groupe commando montagne, ça se mérite et seuls les meilleurs y parviennent. Oui Maxime Blasco était de la race des seigneurs, des grands soldats qui peuplent encore nos casernes et qui agissent dans l'ombre, avec une abnégation et un dévouement sans borne.

On ne remerciera jamais aussi notre consœur Dorothée Olliéric de faire vivre et revivre, à travers ce récit intimiste et poignant, les trop courtes années d'un héros qui refusait ce titre. Maxime Blasco avait pourtant sauvé la vie des deux pilotes d'hélicoptère après le crash de leur Gazelle dans la région des trois frontières. Cela lui avait valu de recevoir la Médaille militaire, au Mont-Valérien, des mains du président de la République.

Le souvenir de « Petit Max » demeure dans nos mémoires et celles de ces proches que Dorothée Olliéric a pu rencontrer. Elle a noué de solides liens d'amitiés et leurs témoignages bouleversants ne font que raviver notre peine. Merci à notre consœur d'avoir raconté la famille de Maxime, ses amis, sa vie et son histoire. ■

Un superbe ouvrage sur un vrai héros qui restera dans nos esprits et dans nos cœurs.

AUTEUR : DOROTHÉE OLLIÉRIC
Éditions du Rocher - 17,90 €

EXPOSITION

« DE LA PAROLE À L'IMAGE »

Le Musée des Transmissions, situé en Ile-et-Vilaine, propose une nouvelle exposition temporaire : « De la parole à l'image. Communiquer pendant l'entre-deux-guerres ».

Le Musée des Transmissions – espace Ferrié* – a ouvert ses portes au public en janvier 2005 à Cesson-Sévigné (35), tout près de Rennes. Ce musée de l'armée de terre propose sur trois niveaux et quelque 900 m², des collections civiles et militaires. Le Musée des Transmissions propose jusqu'au 1^{er} octobre 2023 une nouvelle exposition thématique et temporaire : « De la parole à l'image. Communiquer pendant l'entre-deux-guerres ».

INVESTIR DANS LES TECHNOLOGIES

Avec cette nouvelle exposition, il s'agit d'observer l'évolution des appareils de communication depuis les 1920 jusqu'à la fin des années 1930. L'exposition est bâtie en partenariat avec l'association l'Association armoricaine de recherches historiques sur les télécommunications (Armorhistel).

Pour le lieutenant Amélie Noiré, conservateur du Musée des Transmissions, « *comme souvent, l'après-guerre a été marquée par une volonté de renouveau. Les dirigeants ont investi massivement dans les nouvelles technologies pour re-*



lancer le pays », rapporte un article publié sur le site Internet de l'Armorhistel. C'est dans cette volonté d'évolution que quatre avancées majeures se sont considérablement développées : les PTT, la radio, le téléphone automatique et la télévision. Ces avancées vont bouleverser le quotidien des Français et pénétrer petit à petit leurs foyers. Au fil des vitrines,

les visiteurs peuvent découvrir aussi bien des ouvrages que des appareils de transmission, véritables pièces de collection. Parmi ceux-ci, le rarissime poste de télévision Emyvisor construit à seulement dix exemplaire en 1936. ■



INFORMATIONS PRATIQUES

Musée des transmissions 6, avenue de la Boulais 35510 Cesson-Sévigné.
Exposition jusqu'au 1^{er} octobre 2023.
Rens. au 02 99 84 32 87 / espaceferrie.fr
Entrée gratuite / Réservation obligatoire pour les groupes.

Ouvert le mardi de 13h00 à 18h30, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30, le jeudi de 13h00 à 18h30, le vendredi de 13h00 à 17h00, le samedi de 13h00 à 18h30, le dimanche de 13h30 à 17h30.

Le musée est fermé les jours fériés lorsqu'ils tombent en semaine.

Le musée est ouvert durant toutes les vacances d'été.

* L'espace Ferrié doit son nom à l'ingénieur et général français Gustave Ferrié, pionnier de la radiodiffusion.



RÉSERVES OPÉRATIONNELLES : AUGMENTATION DE LA DURÉE ANNUELLE D'ENGAGEMENT

Question écrite n° 44020 (Assemblée nationale)

8 février 2022 – M. Jean-Philippe Ardouin interroge Mme la ministre des Armées sur la durée annuelle maximale d'engagement des réserves opérationnelles. Les réserves, qu'elles soient citoyennes ou opérationnelles, sont une chance pour le lien Armées-Nation.

Au sens de l'article L. 4221-6 du code de la défense, la durée des activités à accomplir au titre de l'engagement à servir dans la réserve opérationnelle est limitée à soixante jours par année civile et peut être prolongée sous certaines conditions de cent cinquante jours.

Il ressort de ses nombreux échanges avec des personnels militaires et des réservistes opérationnels une volonté commune de bénéficier d'une plus grande latitude dans la fixation de la durée annuelle d'engagement de ces derniers, nombre d'entre eux souhaitant consacrer plus d'heures aux armées.

Il lui demande alors quelle augmentation pérenne de cette durée d'activité

annuelle peut être envisagée pour renforcer l'engagement des réservistes opérationnels qui en font la demande.

Réponse publiée le 3 mai 2022

La loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 a modifié la durée annuelle d'activité des réservistes opérationnels pour la faire passer de 30 à 60 jours. Cette durée peut être augmentée jusqu'à 150 jours pour répondre aux besoins des forces armées et formations rattachées, et 210 jours lorsqu'il s'agit d'un emploi présentant un intérêt de portée nationale ou internationale.

Ainsi, la durée d'activité des réservistes peut aller d'une demi-journée à 210 jours. Toutefois, le rapport annexé à la LPM prévoit, en ce domaine, un budget annuel de 200 millions d'euros, pour un nombre de réservistes fixé à 40 000 avec une durée d'activité annuelle d'environ 37 jours par réserviste.

Cette limite budgétaire impose donc aux armées un suivi précis et attentif de la consommation des crédits alloués

à la réserve. Les armées doivent donc hiérarchiser leurs besoins et convoquer leurs réservistes en fonction des priorités établies.

De plus, la durée d'activité des réservistes dépend aussi de leur disponibilité (contraintes professionnelles, familiales, choix personnel) et de l'autorisation de leur employeur pour les durées qui dépassent 8 jours (ou 5 jours pour les entreprises de moins de 250 salariés et les agents publics). À titre informatif, en 2021, la répartition des réservistes par nombre de jours d'activité annuelle a été la suivante :

Nombre de jours effectués	Entre 0,5 et 30	Entre 30 et 60	Entre 60 et 150	Entre 150 et 210
Nombre de réservistes	18 000	8 500	6 900	184

Ainsi au regard des besoins des armées, les conditions de recours aux personnels réservistes sont adaptées. ■



RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE POUR LES RÉSERVISTES

Question écrite n° 644 (Assemblée nationale)

9 août 2022 – M. Benoît Bordat interroge M. le ministre des Armées sur la répartition des attributions de l'ordre national du Mérite pour les réservistes des armées.

Les réservistes des armées sont des citoyens qui s'engagent pour la défense du pays et pour la promotion des valeurs de la République. La réserve militaire permet à chaque citoyen en capacité

de s'engager d'intégrer tous les corps de l'armée, dont celui de la gendarmerie nationale.

La réserve de la gendarmerie nationale représente à elle seule 45% des effectifs de la réserve militaire en France (toutes armées et service confondus), une force utile et mobilisable rapidement dans les situations de risque sécuritaire exceptionnel que nous avons malheureusement pu connaître ces dernières années.

L'attribution de l'ordre national du Mérite permet chaque année de distinguer et récompenser le courage et l'engagement de ces citoyens au service de la Nation. Aussi, il souhaiterait connaître la répartition des attributions de cette distinction selon les corps armés comparativement à leurs effectifs, ainsi que la volonté de M. le ministre pour les 5 années à venir dans l'équilibrage de ces attributions.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Réponse publiée le 10 octobre 2022

Pour leur engagement et leur dévouement à servir en dehors de toute obligation, l'ensemble des réservistes militaires mérite une juste reconnaissance de la Nation. Leur reconnaissance dans le système des décorations officielles françaises a d'ailleurs tout récemment été valorisée par la création de la médaille des Réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure, prévue par le décret n° 2019-688 du 1er juillet 2019 relatif à la médaille des Réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.

S'agissant de l'éligibilité des réservistes militaires aux distinctions dans l'ordre national du Mérite, au titre de l'armée non active, il ressort des dispositions combinées des articles R. 173 et R. 174 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite que l'accès dans le second ordre national nécessite de justifier de dix ans au moins de services ou d'activités assortis de mérites distingués.

L'article R.178 du même code précise que seuls « *les services exceptionnels nettement caractérisés* » peuvent dispenser

de ces conditions d'ancienneté de la durée des services. Par ailleurs, tout avancement ne peut être prononcé que sur la justification de « *mérites nouveaux et non des mérites déjà récompensés* », aux termes de l'article R. 176 du code précité. Dans ces conditions, peuvent être proposés à une nomination au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite, les réservistes militaires, anciens militaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve ou volontaires issus de la société civile, justifiant de la durée minimale de services requise et ayant acquis, postérieurement à la concession de la Médaille militaire, des mérites militaires dans l'armée active ou la réserve, distingués notamment par des services significatifs récemment effectués au titre de la réserve et valorisés par des journées d'activités ayant donné lieu à des témoignages de satisfaction ou à notation annuelle. Les services effectués au profit des armées doivent être suffisamment récents pour permettre de fonder la proposition de leurs candidatures par le ministre des Armées.

Dès lors, dans la mesure où il n'existe

aucune automaticité dans l'octroi d'une distinction honorifique et que seuls les mérites peuvent fonder la proposition à l'attribution d'une récompense ou d'une décoration, il ne peut être appliqué aucun principe de proportionnalité entre les effectifs des différentes armées, directions ou services dans la réserve militaire et le nombre de leurs bénéficiaires respectifs de distinctions dans l'ordre national du Mérite.

En effet, les réservistes opérationnels d'une armée ou d'une direction, même forts en nombre, ne remplissent pas systématiquement les conditions de sélection applicables aux candidats n'appartenant pas à l'armée active. *In fine*, les principes de l'universalité des contingents de croix dans les ordres nationaux, prévus par les décrets triennaux, et de leur spécialité à titre militaire ou civil peuvent seuls prévaloir dans la répartition des plus hautes distinctions honorifiques françaises.

Le ministre reste évidemment vigilant pour que les réservistes éligibles à ces distinctions soient représentés dans les prochains contingents. ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue

**Armée
& Défense**
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2023 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :
Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

numéro abonné date effective du changement d'adresse

À LA DÉCOUVERTE DE...

L'association Tégo

L'association Tégo, qui regroupe près d'1,2 million d'adhérents, mobilise tout son savoir-faire pour protéger et accompagner les membres de la communauté Défense et Sécurité et leurs proches.

Partager le quotidien de ses adhérents

Héritière de plus de 70 ans d'engagement aux côtés des militaires et des forces de Défense et Sécurité, l'association Tégo est portée par des membres issus de cette communauté ; elle connaît les spécificités et les réalités quotidiennes de ses adhérents et de leurs proches, qui peuvent être fiers de ce qu'ils accomplissent ; elle partage avec eux des valeurs communes. Tout au long de l'année, l'association Tégo s'investit dans la vie des unités à travers des projets divers comme des hommages, des cérémonies de devoir de mémoire, des manifestations sportives ou des projets individuels portés par des militaires, des policiers, des pompiers, des gendarmes.

Anticiper et couvrir les besoins spécifiques

Au quotidien, elle sensibilise ses adhérents ainsi que leurs proches sur toutes les problématiques ayant trait à l'anticipation et à la protection des risques, qu'ils relèvent de la vie privée ou de l'exercice de leur fonction.

L'association Tégo travaille avec des assureurs, reconnus pour leur expertise des métiers de la Défense et de la Sécurité, afin de pouvoir souscrire pour ses adhérents des contrats dont les garanties sont spécifiques. Son objectif : prendre en compte leurs besoins et les protéger tout au long de leur vie.

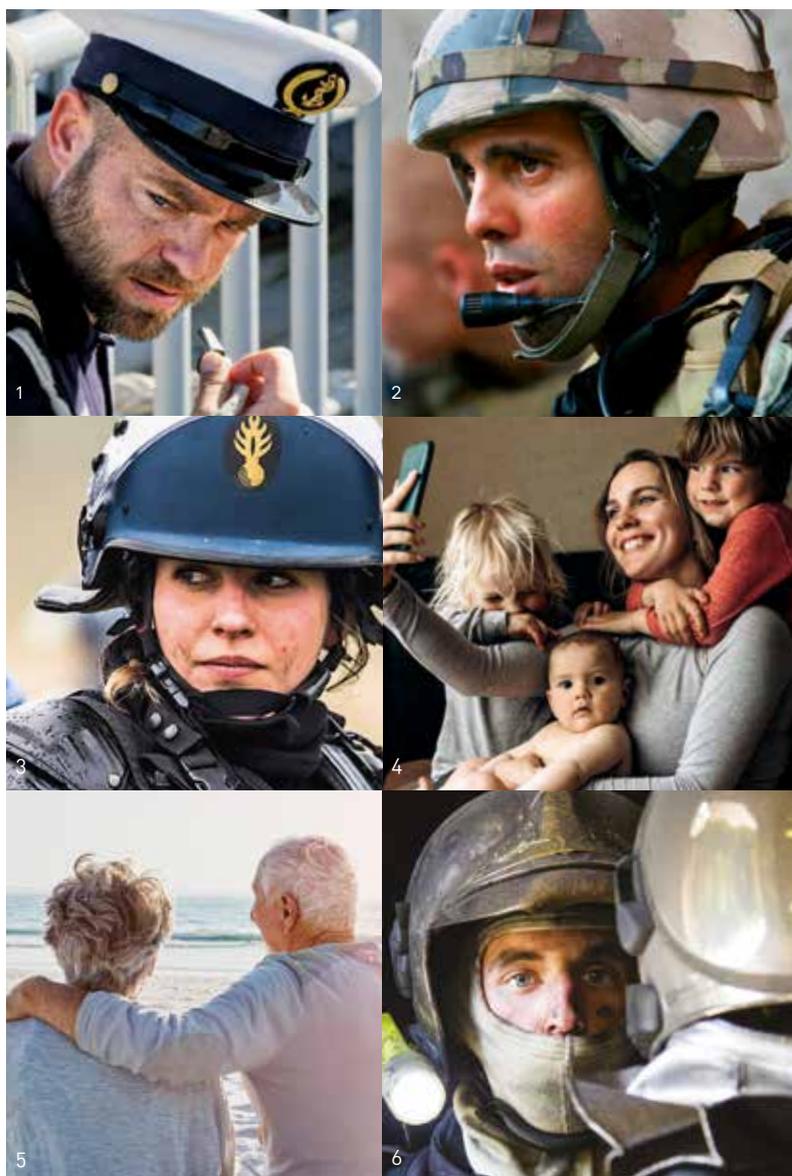
L'après n'est jamais comme l'avant

Lorsque l'un de ses adhérents est touché par un aléa de la vie, l'association Tégo le soutient dans l'épreuve. Elle mobilise toutes les ressources disponibles pour l'accompagner ainsi que

Engagés pour la reconstruction des blessés

Les blessés de guerre, qu'ils soient atteints physiquement ou psychologiquement, sont confrontés à des parcours de soins lourds. S'investir dans des projets porteurs de sens joue souvent un rôle de premier ordre dans la reconstruction. L'association Tégo est particulièrement impliquée dans des initiatives qui mettent à l'honneur les blessés et leurs familles.

Depuis quelques années, elle soutient, par exemple, **La Voile pour se Reconstruire**, une association qui s'est donné pour objectif de faire découvrir le monde de la voile aux blessés de guerre, aux veuves et aux orphelins pour les faire reprendre confiance en eux.



© 1,3 Stéphane Bommert ; 2 José Nicolas ; 4,5 Getty Images ; 6 Sandra Chenu Godefroy

“
**L'association
 Tégo est portée par
 des membres issus
 de la communauté
 Défense et Sécurité**
 ”

ses proches de façon personnalisée. En s'appuyant sur une plateforme d'assistance téléphonique pour identifier les besoins et sur un réseau de délégués qui se déplacent à domicile, l'Association agit rapidement, en complément de la protection statutaire et des garanties assurantielles.

Pleinement intégrée au paysage Défense et Sécurité, l'association Tégo œuvre en étroite collaboration avec une trentaine d'associations et leur donne les moyens d'agir et d'intervenir auprès de celles et ceux qui en ont besoin.

Pour toute information,
 consulter le site internet
associationtego.fr/

